

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 14.12.2021 A 20H00
à la grande salle de l'Aigle Noir à Neyruz**

1		
2		
3		
4		
5		
6	PRÉSIDENCE	Laurent Chatagny
7		
8	VICE-PRÉSIDENCE	Jérôme Vonlanthen
9		
10	BUREAU	Helen Bowden
11		Véronique Chavaillaz
12		Christiane Antoniazza Torche
13		Steve Mettraux
14		
15	PRÉSENTS	Mesdames et Messieurs
16		Fabrice Bonvin, Mireille Brasey, Julien Brodard, Sébastien Bugnon, Marina
17		Cheron, Claude Cotting, Pierre-Alain Crausaz, Philippe Dobler, Ludovic
18		Egger, Joseph Emmenegger, Jean-Jacques Friboulet, Béat Galley, Albert
19		Gendre, Josselin Gendre, Lionel Gendre, Pacifique Gendre, Pascal Gendre,
20		Setti Genoud, Jean-Pierre Häni, Bertrand Macheret, Stéphane Mettraux,
21		Valérie Michel Dousse, Luc Overney, Laetitia Perrin, Robin Pillonel, Yann
22		Pillonel, Frédéric Pythoud, Martin Renevey, Pierre-André Rolle, Christian
23		Rossier, François Rossier, Mallory Schnewwly Purdie, François Sprumont,
24		Roger Stroude, Marie-Claude Telley, Maria Tenze Dafflon, Sébastien
25		Uldry, Isabelle Varenne, Corinne Vimal, Maurice Vionnet, Catherine Züllig
26		
27	EXCUSÉS	Joanna Bourke Martignoni
28		Olivier Pillonel
29		
30	TOTAL	47 présents – 2 excusés, soit une majorité absolue de 24
31		
32	CONSEIL COMMUNAL	Jean-Pierre Corpataux (Syndic), Katuscia Sansonnens (Vice-Syndique),
33		Maryline Dafflon, Fabien Mettraux, Axel de Montmollin, Murielle Roos
34		Bovey, Jean-Noël Gendre, Jean-Daniel Roth, Jean-Marc Sallin
35		
36	PERSONNES EXTERNES	Willy Boder, Valentin Catillaz, Céline Chatagny, Fabienne Chatagny, Jean-
37		Michel Gendre, Patrick Henchoz
38		
39	RESPONSABLE	
40	ADMINISTRATIF	Nicolas Wolleb
41		
42	ADMINISTRATRICE	
43	DES FINANCES	Marie-Noëlle Eggertswyler
44		
45	SECRETAIRE	Sylviane Gumy
46		
47	PRESSE	Stéphanie Buchs, La Liberté

48 **1 ACCUEIL ET BIENVENUE**

49 À 20h00, M. le Président ouvre la séance du Conseil général du 14 décembre 2021.

50

51 Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

52 Cher(ère)s collègues du Conseil général,

53 Madame la représentante de la presse,

54 Cher(ère)s citoyens·(ennes) présents·(es) dans la salle,

55

56 Au nom du Bureau du Conseil général, je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette séance, et
57 plus particulièrement à Mme Mireille Brasey, nouvelle Conseillère générale assermentée.

58 Les membres du Conseil général ont été valablement convoqués·(es) par voie électronique le
59 29 novembre 2021, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes, par publication dans la Feuille
60 officielle du 03.12.2021, par avis au pilier public et sur le site internet de la commune de Neyruz.

61 Conformément à la convocation qui vous a été adressée, les documents étaient disponibles sur le site de
62 la commune et, sur demande, en version papier auprès de notre administration communale.

63 Information pour toutes les personnes présentes dans cette salle : il est interdit de filmer ou d'enregistrer
64 les débats sauf autorisation accordée par le Bureau du Conseil général. Aucune demande n'a été effectuée
65 en ce sens.

66 Dans le seul but de faciliter la tenue du procès-verbal, et comme le permet le règlement d'exécution de
67 la loi sur les communes, les débats sont enregistrés par l'administration communale. Les enregistrements
68 seront supprimés dès acceptation du procès-verbal de la séance.

69 Les intervenant·(es) sont priés·(es) de se lever lorsque la parole leur aura été donnée, d'utiliser les micros
70 mis à leur disposition en déclinant leur identité (nom, prénom, groupe) afin de faciliter la rédaction du
71 procès-verbal. Merci d'être précis·(es) et succinct(e)s dans vos interventions. Tous les Conseillers
72 généraux ont reçu leurs cartons de vote en entrant dans la salle. Je suppose que c'est bien le cas. Est-ce
73 que quelqu'un n'aurait pas reçu ses bulletins de vote ?

74 Cela ne semble pas être le cas.

75 Lors des votes, je vous demande de bien vouloir lever votre carton suffisamment longtemps afin de
76 faciliter le travail des scrutateurs.

77 La salle a été disposée de manière à respecter les directives sanitaires recommandées. Des masques ainsi
78 que du désinfectant sont à disposition à l'entrée de la salle. Il est interdit de s'asseoir sur les chaises non
79 autorisées ou de les déplacer et les déplacements sont à limiter au maximum.

80 Je vous rappelle qu'un membre du Conseil général ne peut pas assister à la délibération d'un objet qui
81 présente un intérêt spécial pour lui-même, pour son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une
82 personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de
83 dépendance.

84 Est-ce qu'un·(e) Conseiller·(ère) général se trouve dans une telle situation pour un des points de cette
85 séance ?

86 Je constate que tel n'est pas le cas. Si tel devait être le cas en cours de séance sur un amendement par
87 exemple, la ou le parlementaire voudra bien se récuser et quitter la salle de manière spontanée.

88 Tous les documents et messages étant disponibles sur le site internet de la commune et consultables en
89 version papier à l'administration, Il n'y aura pas de lecture complète des messages.

90

91

92 **APPEL NOMINAL**

93
94 Compte tenu des mesures de lutte contre la pandémie, vous avez signalé à l'entrée votre présence par
95 votre signature et les scrutateurs ont effectué un contrôle direct. Il n'y aura dès lors pas d'appel nominal.
96 Suite au contrôle des scrutateurs, les membres présents ce soir sont au nombre de 47.

97
98 Sont excusés pour la séance de ce soir :

- 99 - Mme Joanna Bourke Martignoni du groupe Alliance de Neyruz
100 - M. Olivier Pillonel du groupe Avenir Neyruz.

101
102 D'autre part, nous avons reçu hier une lettre de démission d'une Conseillère générale. Je me permets de
103 vous en faire la lecture :

104
105 « Monsieur le Syndic,
106 Monsieur le Président du Conseil général,
107 J'ai le regret de vous informer de ma décision de cesser toute activité politique à Neyruz et par conséquent
108 de démissionner, à ce jour, du Conseil général et de la Commission susmentionnée.
109 Pour des raisons déjà invoquées lors d'une discussion avec Monsieur le Syndic, je ne me sens plus motivée
110 à poursuivre ma fonction au sein de la Commission d'entraide et intergénérationnelle et préfère aussi
111 céder ma place au Conseil général.
112 Je suis désolée pour les désagréments que cela engendre et vous souhaite une bonne continuation dans
113 la poursuite de vos engagements au sein de la commune.
114 En vous remerciant de prendre acte de ma démission, je vous envoie mes salutations les meilleures. »

115
116
117

Sylvie Holenstein Roulin

118 Mme Sylvie Holenstein Roulin du Groupe Socialiste Ouverture est ainsi également excusée pour la
119 présente séance. Les formalités en relation avec son remplacement au Conseil général et dans la
120 Commission d'entraide intergénérationnelle seront effectuées tout prochainement par l'administration
121 communale.

122
123 Je constate que le quorum, au sens de l'article 44 de la loi sur les communes, est atteint et que l'assemblée
124 peut donc valablement siéger. La majorité sera donc de 24.

125
126 En terme d'organisation, je me permets de vous préciser encore quelques points :

- 127 - Suivant l'avancement de l'ordre du jour, la séance, pourra être suspendue pour décider du bien-
128 fondé d'une séance de relevée qui aurait lieu demain.
129 - Le port du masque est obligatoire durant toute la séance, que ce soit pour les élu(e)s du Conseil
130 général, celles et ceux du Conseil communal ou pour le public. Seul est toléré l'enlèvement du
131 masque pour boire et pour parler.
132 - Avant de toucher les micros, je vous prie de bien vouloir vous désinfecter les mains.
133 - A la fin de la soirée, veuillez respecter les distances de sécurité.
134 - Tous les élus disposant de la documentation nécessaire, il n'y aura pas de présentation Powerpoint
135 à l'écran sauf pour la planification financière et le budget.
136 - Y a-t-il des questions ou remarques sur ces premières informations d'ordre organisationnel ?

137 Aucune question ou remarque n'est soulevée.

138

139 Conformément à l'article 34 de la loi sur les communes, l'ordre du jour a été fixé par le Bureau du Conseil
140 général en accord avec le Conseil communal.
141

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021
3. Election d'une nouvelle scrutatrice remplaçante du groupe AdN
4. Communications du Bureau du CG
5. Communications du Conseil communal
6. Planifications financières communales 2022-2026
7. Budget 2022
 - 7.1. Modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2022 (personnes physiques et personnes morales) (se référer au point 3.1 du PV de l'Assemblée communale du 09.12.2020)
 - 7.2. Présentation générale du budget communal de résultats et des investissements
 - 7.3. Investissement : Concours d'architecture pour bâtiments du périmètre scolaire
 - 7.4. Investissement : Installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire
 - 7.5. Investissement : Achat d'un robot-épareuse pour l'édilité
 - 7.6. Investissement : Réfection d'aménagements routiers divers
 - 7.7. Investissement : Mobilité douce Les Allys et canapé forestier
 - 7.8. Investissement : Réfection Rte des Simon, crédit pour pose de tapis de finition
 - 7.9. Investissement : Installations pour personnes à mobilité réduite à la Maison communale
 - 7.10. Investissement : Révision générale du Plan d'Aménagement Local (PAL), appui et suivi à l'approbation des plans
 - 7.11. Investissement : Secteur des Simon, protection contre les crues et eau d'arrosage
 - 7.12. Vote final du budget communal de résultats et des investissements
8. Proposition de Monsieur Yann Pillonel : « Plan de relance de la vie villageoise » - décision de transmission au Conseil communal
9. Divers

142
143 Y a-t-il des questions ou remarques par rapport à cet ordre du jour ? Je constate que ce n'est pas le cas et
144 que l'assemblée va dès lors pouvoir délibérer et passer au point 2 de l'ordre du jour.
145

146
147 **2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU**
148 **28 SEPTEMBRE 2021**

149
150 Vous avez pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021.

151
152 Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal?

153
154 Comme la parole n'est pas demandée, M. le Président soumet cet objet au vote.
155

156 Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 septembre 2021 lèvent
 157 la carte verte, contre épreuve avec la carte rouge, abstention avec la carte jaune.
 158

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 septembre 2021.

159
 160
 161 **3 ÉLECTION D'UNE NOUVELLE SCRUTATRICE REMPLAÇANTE DU GROUPE AdN**

162
 163 Suite à la démission de Mme Valérie Michel Dousse du groupe AdN en tant que scrutatrice remplaçante,
 164 le groupe AdN propose de nommer Mme Helen Bowden comme scrutatrice remplaçante.
 165

166 Ce point amène-t-il des questions ou des remarques d'ordre formel par les groupes ou les parlementaires
 167 à titre individuel ?
 168

169 Aucune remarque n'étant soulevée, M. le Président soumet cet objet au vote.
 170

171 Celles et ceux qui acceptent l'élection de Mme Helen Bowden lèvent la carte verte, contre épreuve avec
 172 la carte rouge, abstention avec la carte jaune.
 173

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix, l'élection de Mme Helen Bowden

174
 175 En l'absence de Mme Joanna Bourke Martignoni, scrutatrice du groupe AdN, Mme Helen Bowden entre
 176 de suite en fonction en tant que membre du Bureau.
 177
 178

179 **4 COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CG**

180
 181 - Règlement du Conseil général : Le projet de règlement élaboré par la Commission du règlement
 182 du Conseil général est actuellement en consultation auprès du Conseil communal, des groupes et
 183 des indépendants avec un délai de réponse au 21 janvier 2022. Pour la suite, une séance est si
 184 nécessaire agendée au 25 janvier 2022 pour discuter d'éventuelles modifications à apporter à ce
 185 projet de règlement. Les éventuelles remarques sont à communiquer à ladite Commission, par
 186 l'intermédiaire des chefs de groupe ou de M. Jean-Pierre Häni qui, dans le cas d'espèce
 187 uniquement, a accepté d'être la personne de contact des Indépendants. Ensuite, à fin janvier
 188 2022, notre projet de règlement sera remis au Service des communes pour validation. Dans la
 189 mesure du possible, il sera soumis à notre assemblée pour adoption lors de notre séance du
 190 Conseil général du 17 mai 2022.

191 - Plan de la salle : Afin de tenir compte de différentes remarques qui nous ont été formulées, le
 192 Bureau du Conseil général modifiera de fois en fois le placement des parlementaires dans la salle,
 193 afin de permettre aussi bien aux groupes qu'aux Indépendants un placement varié dans la salle.

- 194 - Amendements éventuels sur le budget : Vous avez pu prendre connaissance du processus y relatif
 195 sur le site internet de notre commune. Un bref rappel sera effectué tout à l'heure, lors de
 196 l'annonce des éventuels amendements.
- 197 - Propositions / questions et remarques des parlementaires : Les processus en relation avec le
 198 mode de fonctionnement de ces outils démocratiques figurent également sur le site internet de
 199 notre commune ; prochainement, des formulaires ad'hoc pour le dépôt de propositions ou de
 200 questions seront établis et annexés avec le règlement du Conseil général et seront à disposition
 201 des membres du Conseil général.
- 202 - Situation actuelle en relation avec les propositions et questions en cours : Des tableaux
 203 récapitulatifs sont en cours d'élaboration par le Bureau du Conseil général pour assurer le suivi
 204 de ces outils démocratiques ; ils figureront prochainement sur le site internet de notre commune.
 205 Les membres du Conseil communal ont répondu à satisfaction aux questions posées lors de notre
 206 dernière séance du 28 septembre dernier. A la connaissance du Bureau, aucune question ne
 207 demeure ouverte à ce jour.
- 208 Au niveau des propositions, celle de M. Philippe Dobler du groupe EcAS intitulée « Baisse du taux
 209 fiscal » et celle de Mme Michel Dousse du groupe AdN intitulée « Utilisation des bénéfiques de la
 210 commune » ont été entre-temps retirées par leur auteur(e) auprès du Bureau.
- 211 - Depuis notre dernière séance du 28 septembre dernier, une proposition a été soumise par M.
 212 Yann Pillonel du groupe AveN au Bureau du Conseil général qui l'a reconnue comme recevable ;
 213 elle vous est soumise au point 8 de l'ordre du jour de la présente séance.
- 214 - Communication à l'intention des membres du Conseil communal et du Conseil général : Les
 215 salutations d'usage ayant été faites en début de séance, je vous propose dès lors d'en simplifier
 216 la formulation lorsque vous prendrez la parole, le « Madame, Monsieur » suffira amplement.
 217

218 Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

219
 220 Tel n'étant pas le cas, M. le Président clôt la discussion du point 4 et passe au point 5.

221 222 223 **5 COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

224
 225 M. le Président passe la parole à M. le Syndic pour les communications du Conseil communal.

- 226 ➤ **M. Jean-Pierre Corpataux** apporte quelques informations de la part du Conseil communal:
- 227 - Administration communale : Suite au processus de recrutement effectué pour remplacer notre
 228 Responsable administrative, le Conseil communal a nommé notre nouveau secrétaire communal
 229 et responsable administratif. J'ai le plaisir de vous présenter M. Nicolas Wolleb qui est entré en
 230 fonction le 01.11.2021. M. Wolleb jouit d'une très grande expérience communale, ayant occupé
 231 des postes à responsabilité dans plusieurs communes fribourgeoises. Il connaît très bien les outils
 232 informatiques utilisés dans les administrations publiques et possède toutes les qualités pour
 233 manager notre administration et gérer les ressources humaines de notre commune. Nous lui
 234 souhaitons la bienvenue et beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de sa tâche.
- 235 - Groupe de travail "GT communication" : Le groupe de travail "GT communication" a soumis ses
 236 propositions au Conseil communal pour l'élaboration du nouveau journal d'informations
 237 l'Écureuil. Vous avez pu prendre connaissance de cette nouvelle mouture qui a été distribuée fin
 238 novembre 2021. La parution du journal de l'Écureuil est prévue en principe 3 fois par année, à fin
 239 février, fin juin et fin novembre, après les séances du Conseil général, pour renseigner la
 240 population villageoise sur l'activité de la commune et du législatif. Le "GT communication"

- 241 travaille maintenant sur le site internet de la commune et va apporter prioritairement des
 242 améliorations aux pages en relation avec le Conseil général.
- 243 - Compacteurs à ordures et système Gestinergie 4.0 : Le lancement des nouveaux compacteurs
 244 nous a donné plusieurs soucis lors de sa mise en service. Nous avons été confrontés à de
 245 nombreuses pannes. Nous avons sollicité les entreprises agréées afin de régler la situation qui n'est
 246 toujours pas encore optimale. La lenteur constatée du processus de pesage et des
 247 dysfonctionnements du système ont été signalés aux entreprises qui recherchent des solutions
 248 pour résoudre ces problèmes. Concernant la plateforme Gestinergie, les délais n'ont pas été tenus
 249 par l'entreprise mandatée. Le système de paiement sera complètement en service avec toutes les
 250 cartes bancaires d'ici janvier 2022. Un nouvel automate a été installé à l'administration
 251 communale et les recharges sont possibles à cet endroit avec tous les moyens de paiement. Nous
 252 avons également eu plusieurs problèmes avec les nouvelles cartes d'utilisation et avons remonté
 253 les problèmes au fournisseur. Nous vous remercions d'avance de votre compréhension pour les
 254 problèmes engendrés par ce nouveau système initié et commandé au tout début de cette année
 255 2021.
- 256 - Fusion de Communes du Grand-Fribourg : Comme déjà signalé, le Conseil communal a suivi
 257 l'évolution de ce projet en qualité de « Commune observatrice » et a participé à la dernière séance
 258 de l'Assemblée constitutive du 25.11.2021. Suite aux résultats du vote consultatif du 26.09.2021
 259 et aux déterminations des diverses Autorités communales concernées, le Comité de pilotage
 260 constate que les travaux de l'Assemblée constitutive ne peuvent plus se poursuivre. Dès lors, sur
 261 recommandation du Comité de pilotage, l'Assemblée constitutive a pris acte du fait que les
 262 résultats du vote et les déterminations des Autorités communales ont pour conséquence que
 263 l'Assemblée constitutive n'est plus apte à remplir la mission que la loi lui confie. L'Assemblée a
 264 donc désigné des liquidateurs et leur a donné mission de procéder en concertation avec l'Etat, à
 265 la dissolution de l'Assemblée constitutive.
- 266 - Agglomération de Fribourg : Comme informé lors de la séance du Conseil général du 28.09.2021,
 267 Neyruz fait maintenant partie du nouveau périmètre provisoire défini par le Conseil d'Etat. Il s'agit
 268 du périmètre fédéral défini pour l'agglomération de Fribourg.
 269 Le Conseil communal a été invité par le Canton à se déterminer s'il souhaitait que Neyruz intègre
 270 le périmètre cantonal provisoire dans le but de participer à un projet d'agglomération futur.
 271 Le Conseil communal s'est prononcé favorablement. Nous restons donc dans l'attente des
 272 nouvelles de la part du Canton sur la suite donnée à ce projet.
- 273 Les communes qui seront comprises dans le périmètre devront ensuite entamer des discussions
 274 dans le but de constituer une association de communes qui sera chargée ensuite d'élaborer et de
 275 mettre en œuvre les futurs projets d'agglomération (projets liés à : aménagement régional,
 276 mobilité, promotion économique, culturelle et touristique).
 277 Il appartiendra ensuite au Conseil général de se déterminer sur les futurs statuts de l'association
 278 des communes et sur l'adhésion de Neyruz dans ce projet.
 279 Nous ne manquerons pas de vous renseigner sur l'évolution de ce dossier.
- 280 - Plan d'aménagement local PAL de Neyruz : Suite aux démarches et contacts entrepris depuis notre
 281 entrée en fonction en avril 2021, nous avons enfin reçu les nouvelles du Canton sur notre PAL. En
 282 date du 12 novembre 2021, la DAEC a procédé à la publication dans la Feuille officielle des
 283 éléments qu'elle n'entend pas approuver sur notre PAL. Pour rappel, notre PAL devra être mis en
 284 conformité avec le Plan Directeur Cantonal. De très nombreux points devront être revus et
 285 adaptés. Une demande de prolongation du délai du droit d'être entendu a été formulée par le
 286 Conseil communal au nom de la commune. Ce délai a été prolongé au 31 janvier 2022 par la DAEC.
 287 Ceci permettra à la Commission PAL et au Conseil communal d'analyser ce dossier avec notre
 288 urbaniste et de déposer une détermination écrite à la DAEC. Ensuite, notre PAL pourra être mis à

- 289 jour en tenant compte de plusieurs remarques de la DAEC et de certaines formulées par des
 290 citoyennes et des citoyens durant le processus de révision. Le PAL suivra ensuite son processus
 291 d'approbation avec les modifications décidées et apportées par le Conseil communal. Une
 292 demande de crédit est à l'ordre du jour de cette séance du Conseil général pour avancer dans ce
 293 dossier prioritaire pour la Commune et des informations suivront.
- 294 - Gare CFF de Neyruz : Suite à des rencontres et des contacts avec les CFF, le Conseil communal a
 295 obtenu des garanties de la part des CFF sur le maintien de la gare dans notre village. Par contre,
 296 pour se mettre en conformité avec le projet WAKO des CFF ainsi qu'avec la loi sur les handicapés,
 297 notre halte CFF, qui se trouve dans un virage, sera dans tous les cas déplacée par les CFF. Plusieurs
 298 variantes d'implantation sont actuellement à l'étude à l'ouest du village, vers le quartier de la
 299 Daille ainsi qu'à l'est vers le parking de la Carrida. Le Conseil communal est en contact avec les
 300 CFF pour analyser les possibilités d'implantation projetées. De nouvelles réunions sont prévues
 301 en début d'année 2022 avec les CFF et le Canton, notamment la DAEC. Nous ne manquerons pas
 302 de vous tenir informés sur ce dossier et sur les impacts pour Neyruz.
- 303 - Budget 2022, planifications financières et demandes d'investissements : Le Conseil communal a
 304 mis les bouchées doubles pour vous présenter le budget 2022, les planifications financières ainsi
 305 que plusieurs demandes d'investissements. Tous les messages vous sont parvenus très
 306 rapidement et ces différents points vous seront présentés dans le détail lors de cette séance.
 307 Permettez-moi néanmoins quelques informations générales au nom du Conseil communal :
- 308 • La planification financière présentée est encore provisoire étant donné que nous n'avons pas
 309 encore reçu le retour de l'étude de faisabilité des bâtiments. Les estimations sur les
 310 bâtiments seront affinées avec les chiffres ressortant de cette étude. Nous avons toutefois
 311 déjà voulu vous la présenter en toute transparence et selon le souhait exprimé par plusieurs
 312 d'entre vous lors de la dernière séance du Conseil général. Vous pouvez constater que nous
 313 avons listé et chiffré l'ensemble des projets financiers tout en priorisant ceux retenus pour
 314 2022 à 2026. Ceci vous laisse donc un aperçu complet des investissements communaux et
 315 des enjeux pour Neyruz.
 - 316 • Le budget 2022 laisse apparaître un déficit du compte de résultat de
 317 CHF 94'810.00. Malgré qu'il soit déficitaire, ce budget est réaliste et a été établi avec un
 318 coefficient d'impôts de 0,81. Le Conseil communal vous propose de reconduire un taux fiscal
 319 flottant jusqu'à ce que les taxes communales EP-EU soient fixées avec la nouvelle
 320 réglementation qui vous sera soumise dans le courant de l'année 2022. Le nouveau
 321 coefficient d'impôts pourra alors être défini pour le budget 2023. Le budget 2022 comprend
 322 plusieurs demandes formulées par le Conseil général et qui étaient également prévues par le
 323 Conseil communal, comme : soutien accru aux sociétés locales, projets de prévention
 324 jeunesse, actions intergénérationnelles, actions pour l'économie locale, actions pour le
 325 développement durable, ceci pour n'en citer que quelques exemples. Nous avons été
 326 attentifs aux besoins exprimés par plusieurs groupes du Conseil général, en fonction des
 327 possibilités financières à notre disposition. Avant d'être mises en œuvre, différentes actions
 328 prévues devront évidemment encore faire l'objet d'analyses et de propositions concrètes de
 329 la part des Commissions communales à l'attention du Conseil communal. Le budget 2022
 330 prévoit également un renforcement de l'administration communale avec une augmentation
 331 de la dotation en personnel afin de mettre à niveau les structures administratives par rapport
 332 au développement du village des dernières années, notamment avec la création d'un
 333 véritable service technique ainsi qu'avec un réexamen des tâches. Ceci est indispensable
 334 pour le bon fonctionnement des activités communales et pour la bonne marche de nos
 335 services communaux.

- 336 • Le budget des investissements présente un déficit de CHF 6'397'960.00 qui comprend des
337 reports de crédits déjà votés, des intentions ainsi que divers investissements qui vous sont
338 soumis au vote ce soir.
- 339 • Les demandes d'investissements qui vous sont présentées au vote de cette séance tiennent
340 compte des urgences, des besoins et des priorités définies. Des investissements sont prévus
341 pour nos infrastructures communales, notamment pour l'école (pavillons scolaires et
342 poursuite de l'étude des bâtiments). Plusieurs crédits ont été souhaités depuis longtemps
343 pour la sécurité des enfants (mobilité douce aux Allys et canapé forestier) et pour aménager
344 des installations pour les personnes à mobilité réduite à la Maison communale. Comme
345 indiqué précédemment, le PAL qui est aussi une urgence prioritaire doit être mis en
346 conformité avec le Plan Directeur Cantonal et nécessite un investissement pour son
347 adaptation. Enfin, les intempéries de 2021 ont mis à mal nos routes, nos chemins et nos
348 installations de loisirs. Nous nous devons de les remettre à niveau au plus vite (il s'agit de
349 crédits pour la réfection d'aménagements routiers et pour le secteur des Simon). Finalement,
350 le crédit pour la route des Simon permettra enfin de terminer ce chantier et celui pour l'achat
351 d'un robot-épareuse est nécessaire pour remplacer l'équipement usagé de notre édilité.

352 Comme vous pouvez le constater, le Conseil communal n'a pas chômé et les séances de travail ont été
353 très intenses pour permettre de vous présenter des propositions budgétaires et d'investissements
354 répondants en tout point aux besoins actuels et aux objectifs communs.

355 Au nom du Conseil communal, je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite une bonne suite
356 de séance.

357

358 M. le Président remercie M. le Syndic.

359

360 Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

- 361 ➤ **M. Philippe Dobler, groupe ecAS**, soulève deux questions par rapport à la gare CFF:
- 362 1. Est-ce que les CFF ont indiqué dans quel délai ils allaient prendre une décision concernant
363 l'emplacement définitif de la gare?
- 364 2. Y a-t-il une date fixée concernant les travaux d'aménagement pour la nouvelle halte qui sera
365 choisie?

366 M. le Président remercie M. Dobler pour son intervention.

367

368 La parole est donnée à **M. Axel de Montmollin**, conseiller communal, responsable des affaires
369 territoriales :

- 370 ➤ Les CFF souhaitent rencontrer le Conseil communal avec le Canton avant la fin du mois de janvier
371 pour une décision formelle de choix de positionnement de la gare. Dans un courrier reçu des CFF,
372 ceux-ci attendent que l'emplacement soit choisi pour le mois de mai. Quant à la réalisation des
373 travaux, ils sont projetés en 2025-2026 si leur échéancier suit tel qu'il nous l'a été présenté. Comme
374 déjà dit auparavant, il y a 2 garanties pour notre commune: la première c'est que la gare sera
375 maintenue à Neyruz et l'autre c'est que la gare ne sera pas à la place de la gare actuelle. On doit
376 absolument trouver une solution.

377 M. le Président remercie M. de Montmollin pour sa réponse et demande à M. Dobler s'il est satisfait de
378 la réponse qui lui a été donnée. M. Dobler l'affirme.

379

380 Aucune autre remarque n'étant formulée, nous pouvons passer au point 6 de l'ordre du jour.

381

382

383 6 PLANIFICATIONS FINANCIÈRES COMMUNALES 2022-2026

384
385 M. le Président passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre**, conseiller communal, responsable des finances :

386 ➤ Cette planification est un tableau de bord préavisé par la Commission financière; il s'excuse de ne
387 pas avoir été présent lors de l'élaboration de ces planifications étant donné qu'il était confiné.
388 M. Gendre remercie également M. le Syndic de l'avoir remplacé et Mme Eggertswyler pour son
389 travail conséquent.

390 On constate dans la planification des investissements des dépenses totales de CHF 34 millions et des
391 produits de CHF 12 millions, ce qui représente une charge pour les cinq prochaines années d'env.
392 CHF 22 millions. Ce qui nous sauvent clairement, ce sont les frais financiers que l'on peut calculer
393 avec des intérêts moyens de 1%. M. Gendre rappelle que ces taux étaient beaucoup plus hauts il y a
394 quelques années. La période est donc propice pour investir. Les taux d'investissements moyens ont
395 également baissé grâce à l'introduction de MCH2. Dans cette planification, on constate que plus de
396 CHF 4 millions ont déjà été votés; il reste CHF 1'265'000.00 à voter ce soir. Il s'agit de la nouvelle halle
397 de gymnastique prévue en 2024 d'un montant de CHF 3 millions, l'adaptation des locaux du
398 périmètre scolaire de l'ordre de CHF 10 millions. Des chiffres doivent encore nous être communiqués
399 suite à cette demande de crédit pour faire ce concours. Au niveau du Sécheron, il y a des
400 investissements de l'ordre CHF 300'000.00, CHF 660'000.00 et CHF 910'000.00. Ces investissements
401 pourront être réalisés pour autant que l'on ait des projets concrets et voir si l'on peut valoriser cette
402 « petite » recette qui s'élève à CHF 6 millions. Concernant la route Onnens-Sud, sa vente avait déjà
403 été décidée en assemblée communale pour un montant de CHF 4'801'800.00. Les PAD et les
404 protocoles d'accord doivent être effectués. Il existe aussi des oppositions liées au PAL et à la zone
405 Village. Il y a aussi une dépense assez conséquente liée à notre participation à la STEP de Villars-sur-
406 Glâne dont le montant s'élève à plus de CHF 4 millions sur 4 ans. Quant aux recettes, elles sont
407 essentiellement dues à des taxes de raccordement. Le Conseil communal espère aussi recevoir des
408 remboursements de la part de Neyergie SA qui appartient à la commune. Il y a également des
409 opérations à effectuer dans le cadre de l'immobilier.

410 Planification financière du compte de résultats: on constate que les progressions sont assez
411 correctes, mais on devrait augmenter les taxes. Si on baisse le coefficient fiscal, la marge nette
412 d'autofinancement diminuera également. Malgré cela, on arriverait à des résultats assez
413 encourageants, même si on est conscient que l'on devra augmenter l'endettement de la commune.
414 M. Gendre précise que cette planification a été élaborée avec un taux fiscal de 0,81. Au printemps,
415 avec MCH2, on aura une première comptabilisation des comptes 2021 ainsi que des indicateurs
416 financiers qui seront chiffrés. Des discussions auront lieu à ce moment-là avec la Commission
417 financière pour parvenir à faire des synthèses qui seront soumises au Conseil général. Au niveau des
418 charges, on a eu une augmentation des habitants à 2757 au 31.12.2020 d'où une planification à 100%
419 à cette date-là. La prévision du nombre d'habitants pour la planification 2026 est de 2'990. Cette
420 année, l'augmentation des charges liées est très forte avec des considérations personnelles qui
421 concernent l'année 2021 (2 x 5%, de 4% pour 2025 et 4% pour 2026).

422 M. le Président remercie M. Gendre de ces informations complémentaires.

423 **Préavis de la Commission financière**

424 M. le Président passe la parole à M. Pierre-André Rolle, Président de la Commission financière :

425 **Planifications financières communales 2022-2026**

426 La Commission financière a examiné les planifications financières communales 2022-2026. Au total, le
427 Conseil communal prévoit un montant d'investissements net de CHF 21'648'760.00. Ce montant figure
428 dans la fourchette de la capacité totale d'investissement de la commune, calculée selon les anciennes
429 méthodes propres à MCH1.

430 Voici les principaux faits marquants de ces planifications :
431

Objet	Dépenses	Recettes
Site du périmètre scolaire y.c. halle de gymnastique	CHF 13'000'000.00	
Chaufferie	CHF 1'950'000.00	
Vente de terrain Sécheron (2026)		CHF 6'000'000.00
Vente de terrain Onnens Sud (2024)		CHF 4'801'800.00
Coefficient d'impôts appliqué dès 2023 estimé à		0.80
En lien avec EP/EU qui devraient s'autofinancer		
Agrandissement STEP VsG	CHF 4'773'00.00	
Assainissement EU/EC divers secteurs	CHF 669'500.00	

432
433 Le montant des investissements est conséquent. L'endettement final et notre capacité d'emprunt seront
434 fortement dépendants des ventes de terrains.
435 Ces investissements vont impacter les comptes de résultats pour les années à venir avec des pertes
436 annuelles planifiées jusqu'à près de CHF 670'000.00 à l'horizon 2026.
437 Compte tenu des incertitudes liées aux recettes, la Commission financière attend du Conseil communal
438 qu'il reste vigilant par rapport aux planifications, mais appuie ce dernier dans ses démarches par un
439 préavis positif.

440 M. le Président remercie M. Rolle pour son rapport et ouvre la discussion sur les planifications financières
441 communales 2022-2026.

442 Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

443 ➤ **Mme Valérie Michel Dousse, groupe AdN**: le groupe AdN prend acte de la planification financière.
444 Il est en accord avec le souhait du Conseil communal, mais aussi avec le rapport de la Commission
445 financière d'agir prudemment en ce qui concerne les investissements, et à ce propos, aimerait
446 soulever un point de vigilance en particulier. Au vu de l'inflation qui se dessine au cours des
447 années à venir, les taux d'intérêts seront probablement amenés à augmenter qui impacteront de
448 manière non négligeable les frais financiers en lien avec les crédits et les charges liées relatives
449 aux associations de communes et à tout grand projet.

450 M. le Président remercie Mme Michel Dousse de son intervention.

451
452 Y a-t-il d'autres interventions?
453

454 ➤ **M. Jean-Jacques Friboulet, groupe AveN**, apporte une information concernant l'ancienne
455 planification financière, on avait envisagé le fait que l'agrandissement de la STEP soit pris en
456 charge par un endettement autonome de l'aspect. Est-ce que cette hypothèse a été envisagée ou
457 est-ce qu'elle peut être envisagée dans l'avenir?

458 **M. Jean-Noël Gendre** lui répond qu'on a fait cette proposition à la commune de Villars-sur-Glâne.
459 Il existe une convention avec cette commune afin de créer une association de communes. Pour
460 plus de précisions à ce sujet, M. Gendre passe la parole à M. Jean-Marc Sallin.

461 **M. Jean-Marc Sallin** précise qu'il s'agit d'une STEP intercommunale sans association communale.
462 Lors de la dernière assemblée du comité de direction, il a posé la question concernant cette dette,
463 ceci ne pose pas de problème car on peut la mettre dans les passifs, par contre les actifs ne
464 peuvent pas être actionnés. Cette solution pourrait être possible avec une association
465 intercommunale pour autant que les statuts le prévoient. Notre commune envisage de réintégrer
466 l'association, la question devra être discutée avec une fiduciaire.

467 M. le Président remercie M. Sallin de son intervention.

468
469 M. le Président demande si M. Friboulet est satisfait de la réponse apportée par le Conseil communal ?
470 M. Friboulet l'affirme.

471
472 Y a-t-il d'autres interventions ?

473 ➤ **M. Frédéric Pythoud, groupe ecAS**, a pris connaissance de la planification financière 2022-2026.
474 Il tient à féliciter le Conseil communal de son excellent travail car tant les investissements que les
475 résultats sont exhaustifs et précis. M. Pythoud a été satisfait de découvrir dans cette planification
476 financière que quelques postes concernant la mise en séparatif des eaux de Neyruz y étaient
477 intégrés. Il ne peut qu'encourager le Conseil communal à poursuivre cet effort de mise en
478 séparatif de Neyruz. Ce projet est certainement moins motivant à réaliser que la planification d'un
479 nouveau centre communal, mais il est extrêmement utile en cas d'intempéries.

480 M. le Président remercie M. Pythoud pour ces informations.

481 ➤ **M. Jean-Noël Gendre** prend acte de cette intervention et remercie M. Pythoud pour ces propos.

482
483 Aucune autre remarque n'étant soulevée., nous pouvons passer au point 7 de l'ordre du jour.

484
485
486 **7 BUDGET 2022**

487
488 **7.1 Modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2022 (personnes**
489 **physiques et personnes morales) (se référer au point 3.1 du PV de l'Assemblée communale**
490 **du 09.12.2020)**

491 M. le Président passe la parole à M. Jean-Noël Gendre, conseiller communal responsable des finances.

492
493 ➤ **M. Jean-Noël Gendre** annonce que le Conseil communal propose de prolonger cette pause
494 fiscale pour l'année 2022. Celle-ci avait déjà été soumise en 2017 alors qu'en 2018, le coefficient
495 était passé de 0,85 à 0,77 pendant 2 ans. En 2019, 2020 et 2021, on a prolongé la pause fiscale à
496 0,81. En effet, cette pause fiscale est liée aux modifications des règlements sur l'eau potable et
497 l'eau usée avec une adaptation des taxes, ce qui nous permettrait de couvrir entièrement ces
498 charges. Le Conseil communal désire donc reconduire cette pause fiscale à 0,81 pour l'année
499 2022, ce qui aura comme conséquence un budget de résultats légèrement déficitaire
500 correspondant à un point d'impôt.

501
502 M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour ce complément d'informations et donne la parole à
503 M. Béat Galley, membre de la Commission financière, pour le préavis.

504
505
506 **Préavis de la Commission financière**

507 **Objet soumis**

508 Le Conseil communal propose de reconduire la pause fiscale pour l'année 2022 à un taux du coefficient
509 à 0,81. A partir du budget 2023, il serait judicieux d'adapter les taxes EP et EU afin que la commune puisse
510 maintenir le coefficient d'impôt à ce taux. Il serait également avisé d'effectuer une réflexion sur le taux
511 bas de la contribution immobilière afin de générer de nouvelles recettes fiscales.

512
513

514 **Aspects financiers**

515 Un point d'impôt correspond à un montant d'env. CHF 94'000.00 (base du budget 2022).

516 La modification du taux de 0,85 à 0,81 génère une diminution des recettes fiscales d'env.
517 CHF 380'000.00. Actuellement, le budget 2022 (calculé avec le coefficient de 0,81) génère un excédent de
518 charges de CHF 94'000.00. Malgré cet excédent de charges, le Conseil Communal prédit un résultat
519 équilibré.

520
521 **Commentaires et préavis**

522 Le Conseil Communal, lors de sa séance du 3 novembre 2021, a accepté le budget 2022 avec un coefficient
523 d'impôt communal à 0,81. Sur la base des informations disponibles, la Commission financière
524 recommande l'acceptation de cette demande.

525 Cependant, afin de pouvoir pérenniser un coefficient intéressant pour les contribuables, il serait important
526 d'harmoniser les différents règlements sur les taxes pour trouver de nouvelles ressources financières
527 permettant d'équilibrer les comptes communaux.

528 M. le Président remercie M. Galley et ouvre la discussion sur le coefficient d'impôt.

529

530 Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

531 ➤ **M. Philippe Dobler, groupe ecAS**, tient à remercier les personnes qui se sont occupées de la
532 logistique concernant la bonne qualité de la sono ce soir; il est très agréable de discuter et
533 d'entendre les différents intervenants de manière correcte.

534 M. Dobler ajoute que lors de la séance du Conseil général du 28.09.2021, le groupe ecAS avait
535 proposé d'abandonner la pratique du taux flottant et que soit appliqué un taux fiscal allégé qui
536 tenait compte de la bonne situation financière de la commune et cela dès l'année 2022. Suite au
537 message du Conseil communal au Conseil général en vue de cette présente séance, l'ecAS a pris
538 note du fait que le taux d'imposition va être fixé dès le 01.01.2023 dans le cadre de réflexions
539 globales sur l'adaptation de taxes communales notamment les taxes concernant l'EP/EU ainsi que
540 sur le taux de la contribution immobilière. L'ecAS avait donc décidé de ne pas confirmer sa
541 proposition et l'a retirée. L'ecAS soutient la démarche et l'initiative du Conseil communal
542 concernant cette mise à plat des différentes taxes et les différents impôts de la commune. Cela
543 étant, à la lecture du budget 2022 soumis à l'approbation du Conseil général, l'ecAS constate que
544 le Conseil communal propose pour l'année 2022 le maintien du taux d'imposition à 0,81, mais
545 suggère en même temps une augmentation des recettes pour l'élimination des déchets d'env.
546 CHF 100'000.00, ce qui signifie une augmentation des contributions des citoyens de la commune
547 notamment en ce qui concerne la taxe au poids. Il est clair que la commune doit respecter les
548 règles cantonales en matière de financement des taxes de gestion des déchets. Or, en ne
549 prévoyant aucune compensation en faveur des ménages, l'augmentation prévue correspond à
550 une élévation du taux fiscal de 1.0 pour l'année 2022. L'ecAS regrette cette décision du Conseil
551 communal. Cette semaine, la presse locale s'est faite écho d'une commune voisine, Cottens pour
552 ne pas la citer, dont les finances sont saines, qui a décidé de baisser ses impôts. Neyruz a
553 également des finances saines, mais le Conseil communal propose pour 2022 une augmentation
554 des charges sur les citoyens. Il est sûr que comparaison n'est pas raison, mais en la circonstance,
555 le message adressé à la population neyruzienne risque de ne pas être prévisible, ni
556 compréhensible.

557 M. le Président remercie M. Dobler pour son intervention.

558

559 Je passe la parole au Conseil communal pour une information complémentaire.

560 ➤ **M. Jean-Noël Gendre** précise que l'augmentation de la taxe au poids qui passe de CHF 0.50 à
561 CHF 0.60 correspond à la marge de manoeuvre laissée au Conseil communal. Selon les bases

562 légales, la taxe incitative, c'est-à-dire la taxe au poids, doit couvrir le 50% des frais d'élimination
 563 des ordures ménagères, d'où la raison de cette augmentation à CHF 0.60.

564
 565 Est-ce que vous êtes satisfait de la réponse qui vous a été apportée par le Conseil communal ?
 566 M. Dobler l'affirme.

567
 568 La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale et propose de passer au vote.
 569

570 **Vote sur la modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2022 (personnes**
 571 **physiques et personnes morales)**

572 Celles et ceux qui acceptent la modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année
 573 2022, personnes physiques et personnes morales lèvent la carte verte, contre épreuve avec la carte rouge,
 574 abstention avec la carte jaune.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte par 45 Oui et 2 Abstentions la modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2022

575
 576
 577 **7.2. Présentation générale du budget communal de résultats et des investissements**

578
 579 Je passe la parole à M. Jean-Noël Gendre, conseiller communal, responsable des finances.

580 ➤ **M. Jean-Noël Gendre** mentionne que l'excédent de charges du compte de résultats s'élève à
 581 CHF 94'810.00 ce qui équivaut à un point d'impôts. Vous voyez la comparaison entre le budget
 582 2021 et celui de 2022. Il en découlait dans le budget 2021 un excédent de recettes d'env. CHF
 583 15'000.00 et pour 2022 un excédent de charges de CHF 94'810.00. Si l'on fait une comparaison
 584 entre le budget 2021 et le budget 2022, on constate au niveau des charges liées cantonales une
 585 augmentation de 6,11%. Par contre, on a plus de 10% d'augmentation au niveau des charges liées
 586 intercommunales, ce qui représente une augmentation moyenne des charges liées cantonales et
 587 communales de plus 8,24%. L'augmentation de ces charges liées sont essentiellement tributaires
 588 du nombre d'habitants; en effet, avec la nouvelle péréquation qui a été introduite il y a plusieurs
 589 années, seul le critère du nombre d'habitants est pris en considération pour les charges liées
 590 cantonales ainsi que pour les associations intercommunales, avec parfois un 25% correspondant
 591 à un nombre d'habitants pondéré par l'indice de potentiel fiscal. Notre commune est bénéficiaire
 592 à ce niveau-là, car on a un indice de potentiel fiscal d'env. 94.5. Toutes ces charges sont liées au
 593 nombre d'habitants; le nombre d'habitants entre le budget 2021 et celui de 2022 ayant augmenté
 594 de 93, ce qui correspond à 3,49%. Il existe aussi une augmentation des dépenses liées de 8.24 %,
 595 ce qui représente 5% de plus que l'augmentation qui devrait être normale. Il faut savoir qu'au
 596 niveau des dépenses liées, cantonales et intercommunales, il y a eu des correctifs à cause de la
 597 nouvelle loi sur la LPP. M. Gendre apporte des explications au niveau des autres dicastères:

- 598 - Administration générale: au niveau du législatif, il y a le compte « autres fonctionnements », y
- 599 compris la ventilation concernant les heures du secrétariat, d'un montant d'env. CHF 115'000.00.
- 600 - Surveillance du territoire: le montant correspond aux prestations de l'agence de surveillance
- 601 Phoenix.
- 602 - Participation à ARCOS, Service des curatelles: augmentation de plus de 20% par rapport aux
- 603 comptes 2020.

- 604 - Participation intercommunale CSPi: le montant est quasiment le même que l'année dernière,
 605 notre commune collaborant avec les communes d'Avry et de Matran.
 606 - Formation: achats de mobilier pour l'école liés aux classes prévues dans les futurs pavillons
 607 scolaires. Les frais de location des piscines sont liés à deux lignes d'eau supplémentaires pour la
 608 piscine de Cottens.
 609 - Participation aux dépenses cantonales - primaire: stabilisation des frais.
 610 - Contribution au SLPPi: augmentation de plus de 20%.
 611 - Participation au CO : montant dépassant le million, soit CHF 1'206'450.00, essentiellement dû à
 612 la construction de nouveaux locaux.
 613 - Subventions aux placements AES: nouvelle position budgétaire car ces placements n'étaient pas
 614 subventionnés jusqu'à maintenant.
 615 - Participation aux institutions spécialisées: il existe 2 positions budgétaires qui concernent ces
 616 institutions spécialisées. Avec la nouvelle répartition des tâches entre Confédération et Canton,
 617 le montant est d'env. CHF 763'350.00, et avec l'autre position, on dépasse déjà le million.
 618 - Dons aux sociétés à but culturel: CHF 24'3000.00.
 619 - Dons aux sociétés sportives: CHF 25'060.00 (+ 258%).
 620 - Subside Mouvement Les Ecoreuils: CHF 12'000.00 (+ 100%). Comme il n'existe actuellement pas
 621 de directives concernant les participations/dons aux sociétés, on a doublé le montant. Ces
 622 directives devraient être élaborées prochainement.
 623 - Participation aux homes médicalisés: augmentation due au vieillissement de la population et
 624 autres.
 625 - Prévoyance sociale: institutions pour personnes handicapées et inadaptées: CHF 763'350.00 à
 626 ajouter à celui concernant la participation aux institutions spécialisées CHF 364'600.00, ce qui
 627 représente plus de 1 million.
 628 - Prestations de tiers pour actions socio-éducatives: nouvelle position budgétaire de CHF 40'000.00
 629 relative à une éventuelle future collaboration avec REPER remplaçant l'intervention de la police
 630 ou de Phoenix.
 631 - Subventions aux crèches et garderie: CHF 425'000.00 correspondant aux subventions versées aux
 632 parents pour la crèche de Neyruz ainsi que pour d'autres crèches aux alentours.
 633 - Subventions pour l'accueil familial de jour: CHF 48'000.00.
 634 - Subventions-dons Crèche Le P'tit Bonheur: CHF 10'000.00. La commune facture au prix coûtant,
 635 mais les effets de la pandémie ont diminué les coûts.
 636 - Aide aux commerces – Covid-19: CHF 5'000.00 correspondant à la volonté du Conseil communal
 637 de soutenir les petits commerces.
 638 - Actions intergénérationnelles: CHF 5'000.00. Le Conseil communal espère qu'il y aura des projets
 639 concrets en cours et le montant pourra être adapté selon les besoins.
 640 - Participation ARCOS – IPSO: CHF 41'5000.00. Il s'agit d'une antenne qui réinsère les personnes
 641 difficilement plaçables sur le marché du travail.
 642 - Entretien des routes: montant revu à la baisse concernant des investissements à prévoir en cas
 643 d'intempéries ou autres.
 644 - Entretien des sites communaux: entretien du parc du Clédard et des giratoires.
 645 - Achats d'eau: baisse du prix d'achat du m3 d'eau de CHF 1.65 à CHF 1.50, eau fournie par l'AESO,
 646 soit un montant de CHF 285'000.00. Il y a également un projet de réaliser des réseaux d'eau plus
 647 conséquents en collaboration avec la région de Fribourg.
 648 - Honoraires étude traitement chlorothalonil: dépense liée à de nouvelles exigences relatives à
 649 l'installation d'un système pour éliminer le chlorothalonil vers la STAP.
 650 - Taxe au poids : augmentation du prix du kg passant de CHF 0.50 à CHF 0.60 pour ratifier le mode
 651 du pollueur/payeur car cette taxe doit couvrir au moins le 50% des frais de l'élimination des
 652 ordures.

- 653 - Action de soutien à l'économie locale: CHF 2'000.00, montant concernant l'organisation de
 654 contacts avec les entreprises locales.
 655 - Honoraires et actions – processus Cité de l'énergie: CHF 31'000.00 divers projets en main de la
 656 Commission de l'énergie, de l'environnement et de l'économie.
 657 - Traitement du personnel technique: CHF 139'000.00 correspondant en partie à l'engagement
 658 d'un nouveau responsable technique.
 659 - Honoraires d'études: CHF 30'000.00: honoraires en relation avec le PAL.
 660 - Honoraires d'avocats et notaires: honoraires sur le droit d'être entendu liés à la révision générale
 661 du PAL.
 662 - Commentaires et faits marquants concernant les impôts: ce qui est intéressant c'est la
 663 peréquation des communes plus conséquentes telles que Villars-s/Glâne ou Fribourg qui nous
 664 versent un certain montant ou des communes ayant de grandes capacités financières comme
 665 Granges-Paccot et Givisiez dont le taux d'imposition est relativement bas, mais il est possible que
 666 le Conseil d'Etat modifie ces données. Pour notre commune, ce montant a augmenté d'env.
 667 CHF 45'000.00 pour 2022.
 668 - Intérêts des dettes: moins CHF 150'000.00.
 669 - Dépenses non spécifiées: c'est une nouvelle position liée au programme MCH2 donnant la liberté
 670 au Conseil communal de mettre un montant jusqu'à CHF 50'000.00. Le budget prévu est de moins
 671 CHF 20'000.00 pour rester en-dessous des CHF 100'000.00 de l'excédent de charges.
 672 - Total des amortissements: CHF 391'850.00. Un montant de moins CHF 37'500.00 est prévu pour
 673 le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif comprenant
 674 notamment l'Aigle Noir et l'administration communale.

675
 676 Au niveau du budget des investissements, il existe un excédent de dépenses de CHF 6'397'960.00
 677 réparti comme suit:

678	• Investissements déjà votés (soldes) :	CHF	4'914'190.00
679	• Investissements à l'ordre du jour de ce soir:	CHF	1'265'000.00
680	• Taxes de raccordements EP & EU:	CHF	-127'000.00
681	• Subvention cantonale pour pavillons scolaires:	CHF	-4'230.00
682	• Intentions de dépenses:	CHF	350'000.00

683
 684 Le total du budget des investissements présenté ce soir s'élève à CHF 1'265'000.00. Ces investissements
 685 vous seront présentés objet après objet pour les demandes de crédit.

686
 687 M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre, pour ces compléments d'informations. Il passe la parole à
 688 M. Sébastien Bugnon, vice-président de la Commission financière, pour le préavis.

689 **Préavis de la Commission financière**

690
 691 La Commission financière s'est réunie à plusieurs reprises en novembre et décembre 2021 avec des
 692 représentant-e-s du Conseil communal et de l'administration communale pour examiner les budgets du
 693 compte de résultats et des investissements élaborés par le Conseil communal.

694 Nous tenons à rappeler que ces budgets 2022 sont établis, comme en 2021, avec le nouveau plan
 695 comptable harmonisé MCH2, rendant difficile voire impossible toute comparaison avec les comptes des
 696 années précédentes. Les comptes 2021 n'étant pas bouclés, seule une comparaison avec le budget 2021
 697 est possible.

698 Voici les observations générales sur les budgets 2022 :

699
 700

701 **Budget du compte de résultats :**

702 - Le budget du compte de résultats 2022 présente un excédent de charges de CHF 94'810.00 pour un
703 total des charges de CHF 11'093'617.00 et un total des revenus de CHF 10'998'807.00.

704 Le budget a été élaboré avec un coefficient d'impôt communal fixé à 0,81 tant pour les personnes
705 physiques que pour les personnes morales.

706 - Rentrées fiscales : La Commission financière a pris connaissance des explications sur les prévisions
707 calculées tant pour les impôts ordinaires que pour les impôts irréguliers. Les calculs tiennent compte
708 de la situation propre à notre commune, de son développement et de la pause fiscale proposée. La
709 fiscalité ordinaire évolue notamment de manière plus soutenue en comparaison des prévisions
710 cantonales due principalement à notre forte augmentation démographique. De manière générale, le
711 Conseil communal applique une approche prudente sur l'estimation des revenus globaux, ceux-ci
712 augmentant de 7.7%.

713 Par rapport aux budgets 2021, les dépenses augmentent de 8,8% notamment dans les domaines
714 suivants :

- 715 ○ Augmentation du personnel administratif (+1.3 EPT)
- 716 ○ Dépenses liées qui augmentent de 8,2% pour CHF 450'050.00
- 717 ○ Dépenses en faveur de la population neyruzienne (par des subventions diverses) et du
718 développement durable

719 - Centres d'autofinancement EP/EU (eau potable et eaux usées): En l'état actuel, ces centres
720 d'autofinancement ne sont toujours pas équilibrés au budget sans un prélèvement sur les réserves
721 constituées. La réglementation communale est toujours en cours de révision et le niveau des taxes
722 sera coordonné en temps voulu avec la fixation du coefficient fiscal communal.

723 - Fait positif, le taux de couverture de la gestion des déchets s'améliore et dépasse les 70% exigés pour
724 s'établir à 86,6%, suite à l'augmentation de la taxe au poids .

725 - Malgré un résultat négatif dû à l'augmentation des charges, le budget du compte de résultats
726 présenté nous paraît adéquat.

727 En conclusion, la Commission financière donne un préavis positif sur le budget du compte de résultats
728 2022 et recommande son approbation.

729

730 **Budget des investissements**

731 Pour l'année 2022, le Conseil communal présente un programme d'investissements pour un montant total
732 de CHF 6'529'190.00 incluant des investissements déjà votés, des nouvelles demandes de crédit pour
733 CHF 1'265'000.00 et des intentions pour CHF 350'000.00. Les recettes (subventions) s'élèvent à
734 CHF 131'230.00. Ce programme s'inscrit dans la continuité de plusieurs projets en cours. Pour rappel, les
735 demandes de crédit ainsi que les intentions devront faire l'objet d'acceptations individuelles par le Conseil
736 général sur la base des messages du Conseil communal.

737 La Commission financière donne un préavis positif sur ce budget d'investissements 2022 qui se solde par
738 un excédent de dépenses de CHF 6'397'960.00 et recommande au Conseil général de l'approuver.

739

740 M. le Président remercie M. Bugnon pour son rapport sur le budget communal des investissements.

741

742 Avant d'ouvrir la discussion sur ces budgets, M. le Président rappelle le processus qui va être utilisé en
743 relation avec les amendements sur le budget qui figure sur le site internet de notre commune. Il est
744 notamment fait mention des éléments suivants : aucun amendement ne peut être déposé pour les
745 charges liées résultant d'une loi ou une association régionale ou de communes. Avec la nouvelle loi sur
746 les finances communales MCH2, tout amendement impactant sur le résultat doit soit être inférieur à la
747 fortune de la commune, soit être compensé par une recette complémentaire ou une diminution d'une
748 autre charge. Un moratoire ne peut pas être déposé car la comptabilité selon MCH2 est annualisé.

749 Nous allons donc suivre chronologiquement les numéros de chapitres dans l'ordre tels qu'ils vous ont été
750 présentés et ouvrir la discussion au fur et à mesure.

751 Nous commençons par le budget communal de résultats.

752
753 **Chapitre 0 : Administration générale** : Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel a des
754 remarques ou des questions ? Tel n'est pas le cas.

755
756 **Chapitre 1 : Ordre et sécurité publics, défense** : Aucune question n'est formulée.

757
758 **Chapitre 2 : Formation**

759 ➤ **Mme Catherine Züllig, groupe AdN**, prend la parole au nom du groupe AdN: Lors de la séance du
760 Conseil général du 28 septembre dernier, nous avons voté en faveur de l'adoption des statuts de
761 l'Association Régionale de la Sarine ARS. Comme le mentionnait le message du Conseil communal,
762 une telle Association vise à favoriser la réalisation d'infrastructures collectives coordonnées pour
763 notre région. Pour aller dans ce sens, le groupe AdN souhaite que la bibliothèque de Neyruz soit
764 renforcée et développée en réseau avec la BRA (Bibliothèque régionale d'Avry) afin de bénéficier
765 de synergies et de développer une complémentarité. De plus, Neyruz a fixé dans ses objectifs
766 prioritaires la promotion active du développement durable que ce soit dans la gestion de ses
767 ressources naturelles, financières, sociales ou culturelles.

768 M. le Président remercie Mme Züllig pour ces informations.

769 Il n'y a pas de remarque de la part du Conseil communal.

770 ➤ **M. Philippe Dobler, ecAS**, demande quelle est la stratégie du Conseil communal concernant la
771 bibliothèque de Neyruz. En effet, on constate depuis quelques années qu'il y a une augmentation
772 régulière des frais de fonctionnement. Cette bibliothèque est prioritairement destinée aux élèves
773 de l'école et le but n'est pas de remettre en question l'existence et le fonctionnement de cette
774 bibliothèque. Cela étant, il est vrai qu'il existe à moins de 2 km à vol d'oiseau une bibliothèque
775 régionale que de nombreux neyruziens fréquentent. La commune de Neyruz finance
776 intégralement la bibliothèque de l'école, et elle participe en plus pour chaque citoyen neyruzien
777 qui va à la bibliothèque de la BRA. Le budget 2022 prévoit une augmentation d'env. 20% des frais
778 de fonctionnement de la bibliothèque de Neyruz. M. Dobler réitère sa question en demandant
779 quelle est la stratégie le Conseil communal concernant ces bibliothèques en incluant celle de la
780 BRA? Doit-on se satisfaire d'une augmentation linéaire des frais d'exploitation de notre
781 bibliothèque? Ne serait-il pas plus raisonnable, cohérent ou rationnel de coopérer de manière
782 plus soutenue avec la BRA. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de prévoir une seule entité ou une
783 société faitière? Est-ce que la BRA est le bon interlocuteur? On aurait à ce moment-là une seule
784 bibliothèque et peut-être que Neyruz pourrait être une antenne de cette BRA. Est-ce que le
785 Conseil communal s'est déjà penché sur cette proposition ou d'autres propositions?

786 M. le Président remercie M. Dobler pour son intervention.

787 **Mme Katuscia Sansonnens** remercie également M. Dobler pour ses questions. Elle apporte des
788 explications concernant l'augmentation des coûts qui s'élève à env. 20%. Si l'on compare les
789 chiffres de 2020 à ceux d'aujourd'hui, il y a une augmentation des postes de l'ordre de 14 à 16%.
790 Concernant le nombre de livres empruntés durant l'année, le nombre de documents empruntés
791 par des adultes, car la bibliothèque n'est plus une bibliothèque scolaire mais une bibliothèque
792 mixte. Cela signifie qu'elle loue des livres pour les enfants de 0-4 ans mis sur le compte d'adultes
793 et également des documents empruntés sur les comptes élèves. Toutes ces positions augmentent
794 de ce fait entre 14 et 17%. A ce jour, il manque uniquement le mois de décembre. L'année
795 prochaine, 2 ouvertures de classes sont prévues, mais la fréquentation serait envisagée toutes les
796 3 semaines, car sur demande des enseignants et pour des motifs pédagogiques, elles ont

797 demandé à ce que les élèves de 4 et 5 ans soient séparés durant les visites. Pour exemple, une
 798 classe d'école enfantine fait 2 visites. De plus, la bibliothèque est ouverte le samedi durant les
 799 vacances scolaires. Il existe également des activités supplémentaires liées aux week-ends ainsi
 800 que des activités extrascolaires mises en place. Par ailleurs, la création d'un catalogage en ligne
 801 du genre « click and collect » est envisagé. Mais, il manque actuellement de place pour ce type
 802 de prestation. Mme Sansonnens ajoute que la bibliothèque rencontre un franc succès avec des
 803 demandes en nette augmentation. Il y a aussi un projet appelé « Agenda 2030 ». Ce projet vise à
 804 modifier les bibliothèques en lieux culturels; elles ne seraient plus uniquement des endroits où
 805 l'on emprunte des livres, ce qui explique une augmentation au budget. Mme Sansonnens estime
 806 qu'il ne faut pas négliger la proximité de notre bibliothèque car les élèves peuvent y venir à pied.
 807 On avait déjà proposé à l'époque que notre bibliothèque serve d'antenne, de façon à ce que tous
 808 les établissements scolaires de proximité puissent venir en train. Le problème était d'un ordre
 809 financier. En effet, si l'on additionne les 2 budgets, celui de la BRA et celui de notre bibliothèque,
 810 les coûts étaient relativement élevés. L'objectif du Conseil communal est de reprendre contact
 811 avec les autres communes de façon à faire des synergies. Mais comme notre bibliothèque scolaire
 812 est proche des enfants, il est important de développer notre bibliothèque.
 813 M. le Président remercie Mme Sansonnens pour ces compléments d'informations et demande à
 814 M. Dobler s'il est satisfait des réponses apportées. Il l'affirme.
 815

816 **Chapitre 3 : Culture, Sport et Loisirs :**

817 ➤ **Mme Maria Tenze Dafflon, groupe AdN**, prend la parole. Concernant les subsides et dons faits
 818 aux sociétés communales, le groupe AdN aimerait soulever l'importance d'établir des directives
 819 claires en fonction de la répartition eu égard aux éléments suivants: participation aux structures
 820 tel que l'éclairage, soutien aux membres, prise en considération le cas échéant, les cotisations
 821 payées par les membres, etc. Ceci permettra de bénéficier d'un cadre sans équivoque pour
 822 l'attribution des montants prévus. En ce qui concerne les infrastructures tel que l'éclairage, nous
 823 sommes d'avis qu'il est du devoir de la commune de Neyruz, Cité de l'énergie, d'investir à ce
 824 niveau.
 825 **Mme Katuscia Sansonnens** lui répond que la Commission a pris bonne de cette remarque et
 826 qu'elle en tiendra compte et comme Mme Tenze Dafflon en fait partie, elle pourra soutenir cette
 827 argumentation lors d'une prochaine séance de ladite Commission.
 828 Mme Tenze Dafflon remercie Mme Sansonnens de sa réponse.

829 ➤ **M. Lionel Gendre, groupe AveN**, présente un amendement concernant les subventions aux
 830 sociétés communales :

831 **Cet amendement est déposé par**

- 832 • Marie-Claude Telley, AveN
- 833 • Corinne Vimal, GSO
- 834 • Maria Tenze Dafflon, AdN
- 835 • Lionel Gendre, AveN

836 **Subvention aux sociétés communales**

837
 838 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers (ères) collègues,
 839 Le groupe parlementaire énuméré ci-dessus a pris connaissance de la proposition de budget prévu pour
 840 les sociétés de notre village. Il remercie le Conseil Communal pour l'important soutien accordé, lequel
 841 permettra à ces dernières de se développer avec dynamisme, enthousiasme et sérénité.
 842 Afin de commencer la nouvelle législature sur des bases positives et constructives, nous souhaitons
 843 l'établissement de critères équitables et transparents en la matière. Fort de ce postulat et tout en
 844

845 soutenant le mode de calcul retenu, nous souhaitons relever une légère incohérence dans le budget y
846 relatif. En effet, les subventions de toutes les sociétés ont été établies sur la base de ce dernier, sauf une.
847 Concrètement, seul le Mouvement des Ecureuils - puisque c'est de lui qu'il s'agit - se voit attribuer d'une
848 somme qui échappe aux critères de calcul retenus.

849 Au vu de ce qui précède, nous proposons donc au Conseil Général de renoncer à toute exception au mode
850 de calcul retenu et d'utiliser ce dernier pour l'ensemble des sociétés de notre commune. Cette façon de
851 procéder entraînerait une dépense supplémentaire de CHF 2'620.00 pour l'exercice 2022, soit une
852 augmentation du budget total de la commune de 0.02%.

853 Il est à souligner que ces montants ne doivent pas être considérés comme étant acquis par les sociétés
854 car il s'agit bien de budgets dont la clé de répartition va être soumise au Conseil communal pour validation
855 afin de définir les montants exacts dont chaque société aura droit.

856 Nous vous remercions de votre attention.

857

858 **3 personnes, membres du Mouvement Les Ecureuils, se récusent et quittent la salle :**

859 **MM. Robin Pillonel, Pacifique Gendre et Bertrand Macheret.**

860

861 M. le Président passe la parole au Conseil communal pour une réponse ou une prise de position par
862 rapport au dépôt de cet amendement.

863 ➤ **Mme Katuscia Sansonnens** répond que le Conseil communal prend acte de cet amendement et
864 passe la parole à M. Jean-Noël Gendre, responsable des finances.

865 ➤ **M. Jean-Noël Gendre** avise que la décision appartient au législatif pour toute modification relative
866 au budget. Cependant, il nous manque encore des directives qui doivent être élaborées dans le
867 courant de l'année prochaine. On a doublé les subventions destinées au Mouvement des
868 Ecureuils. Ces critères font partie à son avis des directives émanant du groupe de travail de la
869 Commission durant l'année prochaine. En ce qui concerne le subsidie en faveur des Ecureuils, ce
870 n'est pas le rôle de la commune de se débarrasser des liquidités communales pour verser des
871 montants supplémentaires. M. Gendre ajoute qu'il existe un capital de plus de CHF 40'000.00
872 dans la caisse des Ecureuils, montant qui peut être mis comme réserve pour 2022. Au final, c'est
873 au Mouvement des Ecureuils à décider de manière totalement libre.

874 M. le Président remercie M. Gendre pour ces compléments d'informations.

875 Avant de passer au vote sur cet amendement, M. le Président demande s'il y a d'autres remarques
876 par rapport au chapitre Culture, Sport et Loisirs.

877 ➤ **Mme Catherine Züllig, groupe AdN**, aimerait avoir des explications plus claires par rapport à la
878 non-existence des directives liées à ces subventions. En effet, on entend dire que la clé de
879 répartition qui se calcule selon le nombre de membres actifs de l'une ou l'autre de ces
880 associations, n'est pas la même. Y a-t-il quand même des directives ou non?

881 M. le Président remercie Mme Züllig pour sa questions et passe la parole au Conseil communal.

882 **M. Jean-Noël Gendre** lui répond que le Conseil communal a voulu dynamiser toutes les sociétés
883 villageoises en augmentant la dotation en subventions et dons. Comme dit précédemment, des
884 directives doivent être élaborées entre les différentes Commissions concernées puis validées par
885 le Conseil communal. Celui-ci s'est basé sur d'anciennes directives qui doivent, en principe, être
886 renouvelées. Les montants inscrits au budget sont des autorisations de dépense et non une
887 obligation à faire valoir en totalité chaque année.

888 M. le Président remercie M. Gendre pour ses explications et demande à Mme Züllig si elle est
889 satisfaite des réponses apportées. Elle l'affirme.

890 ➤ **M. Philippe Dobler, groupe ecAS**, demande alors qui est perdant dans cette histoire de
891 subventions et qui bénéficierait du montant de CHF 2'000.00 supplémentaire alloué sous cette
892 rubrique.

893 **M. Lionel Gendre, groupe AveN**, signale que le but de cet amendement est de partir sur une
 894 équité entre chaque société du village. Avec le calcul actuel, soit CHF 12'000.00 pour le don
 895 destiné aux Ecureuils, on n'arrive pas à récupérer le montant de chaque membre comme pour les
 896 autres sociétés. Il est clair que le calcul devra être fait par les membres de la Commission et
 897 ensuite présenté au Conseil communal pour approbation.

898 Pour répondre à la question de M. Dobler, M. le Président demande à M. Gendre si ce sont bien
 899 les Ecureuils qui sont prétérités par rapport au calcul actuel soumis par le Conseil communal.
 900 M. Gendre l'affirme.

901 **Mme Valérie Michel Dousse, groupe AdN**, souhaite avoir des précisions concernant ces
 902 subventions: En effet, si elle a bien compris, un calcul a été fait sur la base d'une directive non
 903 officielle pour les jeunes de moins de 25 ans; il y aurait donc une inéquité dans ce calcul
 904 notamment par rapport au Mouvement des Ecureuils. Elle est assez surprise du calcul effectué,
 905 pour allouer de tels montants; en effet, il y a certainement d'autres sociétés culturelles ou
 906 sportives qui ont une certaine fortune et pour lesquelles la subvention n'est pas équitable.

907 **M. Jean-Noël Gendre** signale que lorsque le Conseil communal a préparé le budget 2022, il a
 908 doublé les participations pour les Ecureuils, car l'année 2022 est une année transitoire. Lorsque
 909 les Ecureuils ont demandé une subvention à la commune, le Conseil communal a été surpris de
 910 constater qu'il existait des liquidités d'une certaine importance alors que le but d'une société
 911 lorsqu'elle demande des subventions est de dépenser en pratiquant des activités.

912 **Mme Katuscia Sansonnens** ajoute que c'est elle qui a soumis cette proposition de subvention au
 913 Conseil communal. En effet, la directive datait de 2012 et avait été modifiée durant ces dix
 914 dernières années par « briques et morceaux » en fonction des événements qui ont eu lieu. Mme
 915 Sansonnens ne voulait pas qu'il y ait de différence par rapport aux personnes de moins de 25 ans.
 916 M. le Président remercie Mme Sansonnens de ces précisions et demande à Mme Michel Dousse
 917 si elle est satisfaite des réponses apportée par le Conseil communal ?

918 Mme Michel Dousse n'a pas clairement compris s'il existe une réelle différence de calcul par
 919 rapport à ces subventions.

920 **M. Pierre-André Rolle, groupe AveN**, suggère de faire confiance à notre Conseil communal qui a
 921 augmenté les subventions allouées aux sociétés ainsi qu'à la Commission des affaires culturelles,
 922 sportives et des loisirs en charge de ces dossiers. Je cite l'exemple des jeunes de moins de 25 ans
 923 qui font partie des Ecureuils et ensuite on crée des associations de quartiers pour toucher des
 924 subventions? Evitons ce genre de procédé.

925 M. le Président remercie M. Rolle pour sa remarque.

926
 927 Aucune autre remarque n'étant faite, M. le Président propose de passer au vote sur cet amendement.
 928

929 Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal lèvent la carte verte ;
 930 Celles et ceux qui soutiennent l'amendement proposé par M. Lionel Gendre lèvent la carte rouge ;
 931 Celles et ceux qui s'abstiennent lèvent la carte jaune.

932
 933

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte par 28 voix la proposition du Conseil communal, contre 13 voix pour l'amendement déposé et 3 abstentions et 3 récusations.

934
 935 **La proposition du Conseil communal est acceptée par 28 voix.**
 936

937 **MM. Robin Pillonel, Pacifique Gendre et Bertrand Macheret, les 3 personnes récusées, reviennent dans**
938 **la salle.**

939
940 **Chapitre 4 : Santé**

941 ➤ **Au nom du groupe AdN, Mme Michel Dousse** tient à remercier le Conseil communal d'avoir
942 budgétisé un montant de CHF 40'000.00. En effet, nous étions intervenus lors de la première
943 séance du Conseil général du 28.09.2021 demandant de réfléchir à un projet avec Fri-Time à
944 mettre en place en collaboration avec REPER concernant les incivilités.

945 M. le Président remercie Mme Michel Dousse de son intervention.

946
947 **Chapitre 5 : Prévoyance sociale** : Aucune remarque n'est soulevée.

948
949 **Chapitre 6 : Trafic et télécommunications** : Aucune remarque n'est soulevée.

950
951 **Chapitre 7 : Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

952 ➤ **M. Fabrice Bonvin, groupe AveN** :

953
954 **Amendement déposé par le groupe AveN relatif à la position no 7690.3132.00 « Honoraires et actions**
955 **– processus Cité de l'énergie » :**

956
957 Mesdames, Messieurs,

958 Le mouvement Avenir Neyruz propose un amendement à la position du budget du compte de résultat
959 numéro 7690.3132.00 intitulé « Honoraire et actions – processus Cité de l'énergie ».

960 Nous avons pris note qu'un montant de CHF 31'000.00 est prévu pour les honoraires et actions dans le
961 cadre du processus Cité de l'énergie. Derrière cette position du budget se cache un montant de
962 CHF 5'000.00 pour des subventions qui peuvent être accordées aux citoyens de Neyruz. Un des objectifs
963 est de les aider dans leurs projets de transformation énergétique de leurs bâtiments. La Commission de
964 l'Énergie, Environnement et de l'Économie locale (CEEE) est chargée de définir des propositions de
965 subventionnement liées à cette transformation énergétique et de les soumettre au Conseil communal
966 pour approbation. Nous trouvons ce processus sain et remercions le Conseil communal d'avoir introduit
967 au budget 2022 un montant pour cela. Pour Avenir Neyruz, la politique climatique et énergétique est un
968 enjeu prioritaire qui se joue également sur le plan communal.

969 Afin de pouvoir agir avec des actions ayant de l'impact auprès des citoyens, le montant de CHF 5'000.00
970 mis à disposition de la Commission de l'Énergie n'est pas suffisant. Le délégué à l'énergie de notre
971 commune a recensé au moins 291 chauffages à mazout pour 650 bâtiments habitables. Tenant compte
972 que 217 chauffages n'ont pas encore pu être identifiés, nous pouvons estimer que près de 50% des
973 chauffages sur notre commune fonctionnent encore au mazout. Les chauffages représentent par ailleurs
974 selon le WWF près de 40% des émissions de CO2 en Suisse.

975 Le délégué à l'énergie a également recensé 76 installations photovoltaïques sur le territoire communal.
976 Avec ce chiffre, selon les statistiques fédérales, nous utilisons actuellement moins de 7% du potentiel
977 communal.

978 Vous le constatez, il est grand temps pour notre commune d'accélérer le mouvement de transformation
979 énergétique des bâtiments sur le territoire communal. Un programme de subvention bien élaboré doit
980 servir d'incitation pour les propriétaires.

981 Le remplacement d'un chauffage à mazout par une pompe à chaleur à sondes géothermiques coûte au
982 propriétaire environ 45'000.00. En déduisant la subvention cantonale et l'abaissement fiscal, le
983 propriétaire débourse environ 30'000.00 net. Un soutien communal de l'ordre de CHF 1'000.00 à

- 984 CHF 1'500.00 ainsi qu'un accompagnement des particuliers dans ce processus peuvent représenter un
985 incitatif pour accélérer la décision.
- 986 Pour une installation photovoltaïque, un propriétaire de villa va payer environ CHF 10'000.00 pour équiper
987 son toit, subvention fédérale et abaissement fiscal déduits. Une subvention de l'ordre de CHF 500.00 à
988 CHF 800.00 représente un geste déjà apprécié.
- 989 D'autres subventions peuvent bien entendu être imaginées, c'est d'ailleurs le cas dans une commune
990 voisine.
- 991 Afin de permettre à la Commission de l'Energie, de l'Environnement et de l'Economie locale de proposer
992 un programme et de le mettre en œuvre dès 2022, **nous proposons d'ajouter CHF 35'000.00 à cette**
993 **position de budget.** Cela porte le montant à disposition pour des soutiens aux citoyens de la commune
994 pour des transformations énergétiques des bâtiments à CHF 40'000.00. Je précise qu'il ne s'agit pas d'un
995 droit automatique à la dépense puisque le programme doit être présenté et validé par le Conseil
996 communal qui aura ainsi le dernier mot.
- 997 Un tel montant permettrait de soutenir par exemple le remplacement d'une trentaine de chauffages à
998 mazout et la réalisation de 20 installations photovoltaïques supplémentaires.
- 999 Chers collègues, il est temps de donner un coup d'accélérateur à la transformation énergétique des
1000 bâtiments. Au vu de la situation climatique qui se dégrade, il faut agir à tous les niveaux. Le niveau
1001 communal, proche des citoyens, doit aussi proposer des incitations pour des projets de réductions des
1002 émissions de CO2. Nous vous demandons ainsi de soutenir cet amendement et de donner les moyens
1003 nécessaires à la Commission de l'Energie, Environnement et Economie locale dans laquelle nous sommes
1004 tous représentés.
- 1005 Merci pour votre attention.
- 1006
- 1007 M. le Président remercie M. Bonvin pour son intervention. La parole est donnée au Conseil communal
1008 pour une prise de position en relation avec le dépôt de cet amendement.
- 1009 ➤ **Mme Maryline Dafflon** apporte une précision par rapport au montant de CHF 31'000.00 mis au
1010 budget: en 2020, le montant était de CHF 10'000.00, alors que pour les années 2017-2018-2019,
1011 la moyenne était de CHF 30'000.00 à CHF 35'000.00, montants qui ont été fixés ainsi pour rétablir
1012 l'équilibre sur les années précédentes. En tant que Présidente de la Commission de l'énergie,
1013 Mme Dafflon prend acte de cet amendement.
- 1014 M. le Président remercie Mme Dafflon pour ces précisions.
- 1015 **M. Philippe Dobler, groupe ecAS**, demande si le groupe AveN a prévu de diminuer un autre poste
1016 de CHF 35'000.00 pour pouvoir financer cette position.
- 1017 Avant de passer la parole à M. Fabrice Bonvin, M. le Président lui répond que ce montant peut
1018 être pris sur la fortune de la commune, il n'y a pas de compensation obligatoire.
- 1019 **M. Fabrice Bonvin, groupe AveN**, ajoute que ça fait une heure qu'on parle de finances saines dans
1020 notre commune, il est temps d'investir non pas seulement dans les infrastructures, mais aussi
1021 dans l'avenir pour les générations futures qui attendent de notre part un engagement fort pour
1022 une politique climatique au niveau de la commune et non pas de la Confédération ou du Canton.
1023 Naturellement, il existe des subventions de la part de la Confédération au niveau du
1024 photovoltaïque, pour le chauffage au niveau du Canton, mais ces subventions ne sont parfois pas
1025 suffisamment incitatives; je pense qu'il est de notre devoir de donner un coup de pouce aux citoyens
1026 pour transformer leurs bâtiments. Ce sont des montants modestes si l'on compare avec une
1027 commune voisine qui met CHF 35'000.00 pour cette même position. Le groupe AveN demande au
1028 Conseil communal d'ajouter CHF 35'000.00, ce qui revient à un montant de
1029 CHF 40'000.00 pour notre commune.
- 1030 M. le Président remercie M. Bonvin pour ce complément d'information.
- 1031 **M. Jean-Pierre Häni, groupe Indépendants**, demande si les propriétaires de bâtiments doivent se
1032 récuser pour ce vote?

- 1033 M. le Président lui répond que ce n'est pas nécessaire.
 1034 **M. Fabrice Bonvin, groupe AveN**, tient à préciser qu'ayant personnellement déjà effectué ces
 1035 travaux de rénovation, il n'est pas intéressé à bénéficier de cette aide communale.
 1036
 1037 Aucune autre remarque n'étant faite, M. le Président propose de passer au vote sur cet amendement.
 1038
 1039 Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal (CHF 31'000.00) lèvent la carte verte ;
 1040 Celles et ceux qui soutiennent l'amendement proposé (augmentation de CHF 31'000.00 à CHF 66'000.00)
 1041 lèvent la carte rouge ;
 1042 Celles et ceux qui s'abstiennent lèvent la carte jaune.
 1043

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte par 41 voix l'amendement déposé par le groupe AveN contre 5 voix pour la proposition du Conseil communal et 1 abstention.

- 1044
 1045 **L'amendement déposé par le groupe AveN concernant l'augmentation du budget de CHF 31'000.00 à**
 1046 **CHF 66'000.00 est accepté par 41 voix.**
 1047
 1048 M. le Président demande s'il y a d'autres interventions pour le chapitre „Protection de l'environnement
 1049 et aménagement du territoire“
 1050 ➤ **Au nom du groupe AdN, Mme Marina Cheron**, souhaite faire une remarque sur le point
 1051 « Traitement du personnel technique ». Le groupe AdN autorise le montant budgétisé. Toutefois,
 1052 selon les informations transmises au chef de groupe lors d'une séance du Bureau et sur la base
 1053 de certains retours que nous avons reçus, nous recommandons aux Conseillers communaux en
 1054 charge du recrutement d'être attentifs au profil choisi afin que celui-ci fasse preuve de
 1055 compétences techniques proche du terrain et de conduite d'équipe. Ce profil, différent de celui
 1056 envisagé actuellement, pourrait avoir des conséquences budgétaires. Nous sommes d'avis que
 1057 pour des besoins bien précis et au vu de la grandeur de notre commune, il serait opportun de
 1058 pouvoir continuer à faire appel à des mandataires externes ad hoc. Par exemple, le bureau
 1059 d'assistance au maître de l'ouvrage mandaté par la commune pour le suppléer dans ses fonctions
 1060 de maître de l'ouvrage .
 1061 ➤ **M. le Syndic** lui répond que le Conseil communal prend acte de cette suggestion tout en attirant
 1062 l'attention du Conseil général que le Conseil communal sera attentif au recrutement. Une
 1063 esquisse du cahier des charges a déjà été élaboré et une délégation du Conseil communal
 1064 s'occupera de la sélection du candidat dès le moment où les crédits seront votés par le Conseil
 1065 général.
 1066 M. le Président remercie M. le Syndic de ces informations et demande à Mme Cheron si elle
 1067 satisfaite de la réponse. Mme Cheron l'affirme.
 1068
 1069 **Chapitre 8 : Economie publique** : Aucune remarque n'est soulevée.
 1070
 1071 **Chapitre 9 : Finances et Impôts**: Aucune remarque n'est soulevée.
 1072 La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale et informe que le budget
 1073 communal de résultats modifié, suite à l'amendement qui vient d'être accepté, sera voté au point 7.12.
 1074 S'agissant du budget communal des investissements, je vous rappelle qu'il s'agit essentiellement de
 1075 reports. D'éventuels amendements pourront être déposés lors des discussions des crédits
 1076 d'investissements demandés ce soir, c'est-à-dire les points 7.3 à 7.11 de l'ordre du jour.

1077 Est-ce qu'il y a des questions ou remarques par rapport à cette manière de procéder ?

1078 Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour.

1079

1080

1081

1082 **7.3. Investissement : Concours d'architecture pour bâtiments du périmètre scolaire**

1083

1084 M. le Président passe la parole à M. François Sprumont, membre de la Commission financière pour le
1085 préavis .

1086

1087 **Préavis de la Commission financière**

1088

1089 **Objet soumis**

1090 Lors de sa séance du 28.09.2021, le Conseil général a accepté à l'unanimité un crédit d'étude de
1091 CHF 100'000.00 couvrant l'étude de faisabilité et la préparation d'un concours d'architecture pour
1092 l'agrandissement des infrastructures du périmètre scolaire.

1093 Dans la continuité de cette étude dont les résultats seront connus courant janvier-février 2022, et en
1094 anticipation de la suite à donner au projet, le Conseil communal demande un crédit de
1095 CHF 250'000.00 pour la mise en œuvre proprement dite du concours d'architecture.

1096 L'investissement demandé est donc de CHF 250'000.00 pour lequel découlera une charge annuelle
1097 de CHF 27'500.00 prenant un amortissement de CHF 25'000.00 par année sur 10 ans et un intérêt de
1098 1%, soit CHF 2'500.00.

1099

1100 **Commentaires et préavis**

1101 La présente demande de crédit, déjà annoncée lors de la séance du Conseil général du
1102 28.09.2021, est la seconde étape de l'important projet d'agrandissement des infrastructures du
1103 périmètre scolaire. La réalisation du concours d'architecture, tout en respectant les règles des
1104 marchés publics, permettra d'affiner les estimations faites dans la planification financière pour la
1105 réalisation des nouvelles infrastructures.

1106 Au vu de l'importance de ce projet prioritaire pour la Commune et de la nécessité d'un concours
1107 d'architecture pour sa réalisation, la Commission financière, estimant également que cet
1108 investissement est supportable pour les finances communales, recommande sans réserve
1109 l'acceptation de cette demande.

1110

1111

1112 **Financement**

1113 Comme pour toutes nouvelles demandes de crédit, ce nouvel investissement sera financé au
1114 travers d'un emprunt à moins que l'analyse de la situation ponctuelle des liquidités de la
1115 commune permette un financement direct. Les demandes d'emprunt seront toutefois
1116 regroupées.

1117

1118 M. le Président remercie M. Sprumont pour son rapport et il passe la parole à Mme Maryline Dafflon,
1119 conseillère communale responsable des bâtiments.

1120 ➤ **Mme Maryline Dafflon** apporte quelques précisions concernant cet investissement. Celui-ci a
1121 déjà été mentionné dans le message du Conseil communal ainsi que résumé dans le préavis de la
1122 Commission financière. Il s'agit de la suite du montant de CHF 100'000.00 qui a été approuvé lors

1123 de la séance du Conseil général du 28.09.2021. Ce montant comprenait l'étude de faisabilité et la
 1124 préparation du concours d'architecture. Au nom du Conseil communal, Mme Dafflon propose
 1125 d'approuver ce crédit de CHF 250'000.00 pour la mise en œuvre de ce concours. Il s'agit
 1126 notamment des honoraires pour les membres du jury professionnel, des frais de géomètre, des
 1127 prix des concurrents (plus il y a de concurrents, plus il y a de prix à déterminer), des frais de
 1128 maquette et autres frais comme le vernissage par exemple. Il s'agit de notes de gré à gré car il
 1129 s'agit de plusieurs objets, « CFC » comme on dit le jargon du bâtiment, et qui est dessous des
 1130 CHF 150'000.00 pour ce qui est des marchés de service.

1131 M. le Président remercie Mme Maryline Dafflon ouvre la discussion sur le crédit d'investissement
 1132 « Concours d'architecture pour bâtiments du périmètre scolaire ».

1133
 1134 Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

1135 Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote.

1136
 1137 **Vote sur le concours d'architecture pour bâtiments du périmètre scolaire**

1138
 1139 Celles et ceux qui acceptent le Concours d'architecture pour bâtiments du périmètre scolaire lèvent la
 1140 carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte par 46 Oui contre 1 Abstention le concours d'architecture pour bâtiments du périmètre scolaire

1142
 1143
 1144 **7.4. Investissement : Installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire**

1145
 1146 Je passe la parole à M. Sébastien Bugnon, vice-président de la Commission financière pour son préavis.

1147
 1148 **Préavis de la Commission financière**

1149
 1150 **Objet soumis**

1151 La prévision à moyen terme des effectifs scolaires montre une progression d'environ 40 nouveaux
 1152 élèves d'ici à 2025. Dans la continuité de la solution mise en place en 2020, une solution consistant
 1153 à créer deux classes supplémentaires au moyen d'un pavillon scolaire est proposée par le Conseil
 1154 communal

1155
 1156 **Aspects financiers**

1157 Il s'agit d'un investissement de CHF 400'000.00 pour une charge annuelle de CHF 84'000.00 se
 1158 décomposant en un amortissement annuel sur 5 ans de CHF 80'000.00 et un intérêt de 1% ce qui fait
 1159 CHF 4'000.00.

1160
 1161 **Financement**

1162 Comme pour toutes nouvelles demandes de crédit, ce nouvel achat sera financé au travers d'un
 1163 emprunt à moins que l'analyse de la situation ponctuelle des liquidités de la commune permette un
 1164 financement direct. Les demandes d'emprunt seront toutefois regroupées.

1165

1166 **Commentaire et préavis**

1167 La Commission financière prend acte du besoin identifié par le Conseil communal d'ouvrir pour
 1168 l'année scolaire 2022-2023 deux classes supplémentaires. Ceci est une solution provisoire en parallèle
 1169 à l'étude de faisabilité en cours concernant les bâtiments scolaires. Selon nos discussions avec le
 1170 Conseil communal, l'investissement présenté serait constitué, sur la base de l'expérience passée, d'un
 1171 montant de maximum CHF 300'000.00 pour le pavillon à proprement parlé et d'un montant d'environ
 1172 CHF 100'000.00 pour les travaux. Cet investissement peut également être considéré comme un
 1173 prolongement du premier projet de pavillons qui avait fait l'objet d'une procédure sur invitation.
 1174 L'installation d'un pavillon permettant d'abriter deux classes supplémentaires est adéquate à l'heure
 1175 actuelle et la Commission financière recommande au Conseil général d'approuver l'investissement de
 1176 CHF 400'000.00 pour l'installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire supplémentaire. Celui-
 1177 ci entraîne des charges annuelles de CHF 84'000.00.

1178
 1179 M. le Président remercie M. Bugnon pour son rapport et passe la parole à Mme Maryline Dafflon.

1180 ➤ **Mme Maryline Dafflon** rappelle qu'en septembre, le Conseil communal avait parlé d'une
 1181 prévision de 40 nouveaux élèves pour la rentrée scolaire de 2022. Ces deux pavillons scolaires
 1182 viendraient se rajouter aux deux pavillons déjà en place. Le but est d'avoir des synergies entre les
 1183 quatre pavillons au niveau des raccordements, de l'électricité et du chauffage. Comme l'a
 1184 mentionné M. Bugnon, au niveau du gré à gré, il s'agit d'un montant inférieur à CHF 300'000.00.
 1185 Mme Dafflon propose au nom du Conseil communal d'accepter cet investissement de
 1186 CHF 400'000.00.

1187 M. le Président remercie Mme Dafflon et ouvre la discussion.

1188
 1189 Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

1190 ➤ **M. Martin Renevey, groupe Indépendants**, aimerait savoir pourquoi il n'a pas été possible de
 1191 mettre ces nouveaux pavillons au-dessus des anciens.

1192 **Mme Maryline Dafflon** lui répond que cette question a été considérée mais cette superposition
 1193 de bâtiment a été jugée trop haute. Le but étant de ne pas avoir une tour si haute et désagréable
 1194 pour les gens habitant aux alentours, notamment la Neyruzienne ainsi que les autres immeubles.
 1195 Le fait de mettre les pavillons en contrebas permet d'avoir une esthétique qui soit plus agréable
 1196 pour les élèves tout en sachant que cela ne prend pas trop d'espace par rapport à la place de jeux.
 1197 Avec le groupe de travail qui a été créé, c'est la solution la plus adéquate qu'on a trouvée en accord
 1198 avec le Conseil communal.

1199 M. le Président remercie Mme Dafflon pour ces précisions et demande si M. Renevey est satisfait
 1200 de la réponse. Celui-ci- l'affirme.

1201 M. le Président demande s'il y a d'autres interventions ?

1202 ➤ **Mme Michel Dousse, groupe AdN**, tient à relever que beaucoup d'enfants seront tristes de ne
 1203 plus avoir de tyrolienne étant donné qu'il y aura une file d'attente plus conséquente. D'autre part,
 1204 comme l'a dit Mme Dafflon, il y aurait 40 nouvelles entrées en automne 2022, alors qu'un grand
 1205 nombre d'élèves des classes de 8H partira. Est-ce que cet effectif a été décompté des nouvelles
 1206 entrées?

1207 **M. Jean-Daniel Roth** lui répond que le nombre de départs des 8H sera compensé par l'arrivée de
 1208 nouveaux élèves en classe enfantine. On a remarqué que pour les quatre prochaines années, il y
 1209 aura à chaque fois 40 nouvelles rentrées, ce qui augmentera considérablement les effectifs.

1210 M. le Président remercie M. Roth de ses explications.

1211
 1212 La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale et passe au vote.
 1213

1214 **Vote sur l'installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire**

1215
 1216 Celles et ceux qui acceptent l'installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire lèvent la carte
 1217 verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.
 1218

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix l'installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire

1219
 1220
 1221 **7.5. Investissement : Achat d'un robot-épareuse pour l'édilité**

1222
 1223 Je passe la parole à M. Pierre-André Rolle, Président de la Commission financière pour son préavis.
 1224

1225 **Préavis de la Commission financière**

1226
 1227 **Objet soumis**

1228 L'épareuse actuelle, datant de 1987 doit subir une réparation conséquente. Au vu du risque
 1229 financier d'investir une somme importante sur une machine de plus de 30 ans et l'éventualité de
 1230 devoir remplacer le tracteur auquel elle doit être couplée par un autre véhicule dans quelques
 1231 temps, le Conseil communal propose l'achat d'un robot-épareuse de nouvelle génération,
 1232 fonctionnant de manière autonome et offrant des capacités plus étendues.
 1233

1234 **Aspects financiers**

1235 Investissement de CHF 50'000.00 pour une charge annuelle CHF 5'500.00 se décomposant par un
 1236 amortissement de CHF 5'000.00 sur 10 ans et un intérêt de CHF 500.00 au taux de 1%.

1237
 1238 **Financement**

1239 Comme pour toutes nouvelles demandes de crédit, ce nouvel achat sera financé au travers d'un
 1240 emprunt à moins que l'analyse de la situation ponctuelle des liquidités de la commune permette
 1241 un financement direct. Les demandes d'emprunt seront toutefois regroupées.
 1242

1243 **Commentaires et préavis**

1244 Selon nos discussions avec le Conseil communal, la Commission financière constate que diverses
 1245 solutions (location, sous-traitance, épareuse classique) ont été comparées. L'achat du
 1246 robot-épareuse, y compris d'une remorque pour son transport, étant économiquement justifié et
 1247 son financement totalement supportable pour la commune, la Commission financière
 1248 recommande l'acceptation de cette demande.
 1249

1250 M. le Président remercie M. Rolle pour son rapport et passe la parole à M. Fabien Mettraux, conseiller
 1251 communal responsable des routes et édilité.

1252 ➤ **M. Fabien Mettraux** remercie la Commission financière pour son rapport. Il annonce qu'il était
 1253 important de changer l'épareuse plutôt que de la réparer sachant que certaines pièces ne sont
 1254 plus livrables et consistent à des modifications sur le châssis. Il précise qu'une épareuse normale
 1255 avec un modèle présélectionné coûte plus cher. Ce robot-épareuse sera donc plus économique
 1256 et plus écologique, jusqu'à 2/3 de carburant comparé à un tracteur normal. Il améliore également
 1257 la sécurité de l'opérateur et du trafic car le tracteur n'est plus sur la chaussée mais sur le talus. Vu

1258 le nombre d'heures de fauche par année relativement bas, les chefs de groupe ont demandé s'il
 1259 était possible de voir avec les communes avoisinantes en vue d'un achat commun ou d'une
 1260 location. M. Mettraux les a donc abordés mais aucune n'était intéressée à un achat en commun;
 1261 par contre, deux communes ont répondu favorablement à une location pour quelques jours
 1262 durant l'année. En période hivernale, actuellement deux machines sont fonctionnelles pour le
 1263 déneigement et le robot pourrait être complété par une lame à neige qui permettrait de déneiger
 1264 tout ce qui concerne l'édilité, l'école, l'administration ainsi que le Clédard et le parc du Clédard
 1265 pour des mandats qui seront repris durant l'année 2022.
 1266 M. le Président remercie M. Fabien Mettraux pour ces informations.

1267
 1268 Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

1269 ➤ **Au nom du groupe AdN, Mme Michel Dousse** salue les efforts entrepris dans le but d'un partage
 1270 intercommunal avec cette machine et de votre réactivité suite à notre séance des chefs de groupe
 1271 avec le Bureau. Comme au sujet de la bibliothèque, il nous paraît primordial de promouvoir les
 1272 synergies communales, et ce soir nous demandons au Conseil communal qu'il s'engage à
 1273 concrétiser les intérêts marqués par les autres communes telles que vous les avez mentionnés.
 1274 M. le Président remercie Mme Michel Dousse pour son intervention.

1275 **M. Fabrice Bonvin, groupe AveN**, félicite le Conseil communal d'avoir cherché à réduire les
 1276 émissions de CO2 en réduisant le carburant utilisé. Existe-t-il une machine fonctionnant à
 1277 l'électricité? Si oui, avez-vous étudié cette possibilité? Mon message va aussi dans le sens
 1278 d'envoyer un signal assez clair au Conseil communal pour que dans ce genre d'investissement il
 1279 pense à l'avenir et à la transition énergétique.

1280 **M. Fabien Mettraux** a regardé les variantes existantes avec le fournisseur. Malheureusement
 1281 actuellement, il n'existe pas de modèle électrique. Par contre avec le robot, on passe d'un tracteur
 1282 avec moteur diesel et 80 CV à un moteur à essence de 25 CV. Il ajoute qu'avec un robot, on passe
 1283 à deux systèmes de fauche différents : l'éparage pour les talus, la coupe avec cisaillement pour la
 1284 densification des prairies fleuries ou rudérales; on peut également maintenir la biodiversité car
 1285 avec ce système de fauche on préserve les espèces et la biodiversité. Tous ces systèmes sont
 1286 compris dans le budget.

1287 M. le Président remercie M. Fabien Mettraux pour ces informations.

1288 M. le Président demande à M. Bonvin s'il est satisfait de la réponse qui a été apportée. Celui-ci
 1289 l'affirme.

1290 La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion générale et passer au vote.

1291
 1292
 1293 **Vote sur l'achat d'un robot-épareuse pour l'édilité**

1294
 1295 Celles et ceux qui acceptent l'achat d'un robot-épareuse pour l'édilité lèvent la carte verte, contre épreuve
 1296 avec la carte rouge, abstention avec la carte jaune.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte par 45 Oui, 1 Non et 1 Abstention l'achat d'un robot-épareuse pour l'édilité

1298
 1299
 1300

1301 **7.6. Investissement : Réfection d'aménagement routiers divers**

1302
1303 Je passe la parole à M. Yann Pillonel, secrétaire de la Commission financière pour son préavis.

1304
1305 **Préavis de la Commission financière**

1306
1307 **Objet soumis**
1308 Les fortes intempéries qui ont frappé notre pays durant l'été n'ont malheureusement pas épargné notre
1309 commune. Certains secteurs ont été inondés et des travaux d'urgence ont été réalisés. Ces derniers
1310 n'ayant pas suffi à régler la situation, un crédit de CHF 80'000.00 est demandé afin de consolider 4
1311 chemins. Il s'agit du Pré-Aubert, La fin des Més, Pérélon et Entre-Essiva.

1312
1313 **Aspects financiers**
1314 L'investissement se monte à CHF 80'000.00 pour une charge annuelle CHF 2'800.00 se décomposant en
1315 un montant d'amortissement sur 40 ans de CHF 2'000.00 et de CHF 800.00 d'intérêt à 1%.

1316
1317 **Financement**
1318 Comme pour toutes nouvelles demandes de crédit, ce nouvel achat sera financé au travers d'un emprunt
1319 à moins que l'analyse de la situation ponctuelle des liquidités de la commune permette un financement
1320 direct. Les demandes d'emprunt seront toutefois regroupées.

1321
1322 **Commentaires et préavis**
1323 Au vu des dégâts occasionnés, la Commission financière estime que cet investissement est justifié. Au
1324 niveau financier, malheureusement les dégâts occasionnés par les pluies de cet été ne rentrent pas dans
1325 le champ d'assurances. La commune devra donc prendre ce montant à sa charge. La Commission
1326 financière estime cependant que cet investissement sera supportable pour les finances communales et
1327 recommande donc l'acceptation de cette demande.

1328
1329 M. le Président remercie M. Pillonel pour son rapport et passe la parole à M Fabien Mettraux, conseiller
1330 communal responsable des routes et édilité.

1331 ➤ **M. Fabien Mettraux** remercie la Commission financière pour son rapport. Il avise que cet
1332 investissement permettra de remettre en état les chemins, à réaliser certains travaux afin de
1333 diriger l'eau pour éviter le même genre de dégâts; il va également permettre un meilleur accès à
1334 la mobilité douce, par exemple les chemins seront revêtus de gravier gras, il n'y aura donc plus
1335 d'ornières si l'on veut pratiquer le vélo ou se promener avec des poussettes. On va garder au
1336 maximum l'aspect naturel. Dans certains secteurs, il y aura uniquement du bétonnage au niveau
1337 des banquettes pour diriger l'eau au bord des grilles. On va uniformiser les chemins communaux,
1338 c'est-à-dire qu'on va partir sur le même chemin qui a été refait en 2019 au niveau du Bois des
1339 Morts.

1340 M. le Président remercie M. Mettraux de ces explications ouvre la discussion sur le crédit
1341 d'investissement « Réfection d'aménagement routiers divers ».

1342
1343 Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

1344 La parole n'étant pas demandée, nous pouvons passer au vote.

1345
1346
1347

1348 **Vote sur la réfection d'aménagements routiers divers**

1349
 1350 Celles et ceux qui acceptent la réfection d'aménagements routiers divers lèvent la carte verte, contre
 1351 épreuve avec la carte rouge, abstention avec la carte jaune
 1352

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix la réfection d'aménagements routiers divers

1353
 1354
 1355 **7.7. Investissement : Mobilité douce Les Allys et canapé forestier**

1356
 1357 Je passe la parole à M. Pierre-André Rolle, Président de la Commission financière pour son préavis.
 1358

1359 **Préavis de la Commission financière**

1360
 1361 **Objet soumis**

1362 Le trajet de nos écoliers de l'école vers le canapé forestier par la route d'Onnens doit être sécurisé depuis
 1363 des années. Diverses variantes ont été étudiées dont l'accès le long de la route d'Onnens, réalisation
 1364 toutefois dépendante de décisions juridiques et de divers travaux à plus ou moins long terme.
 1365

1366 **Aspects financiers**

1367 Investissement de CHF 80'000.00 pour une charge annuelle CHF 2'800.00 se décomposant de la manière
 1368 suivante : amortissement sur 40 ans de CHF 2'000.00 annuel, intérêt (1%) : CHF 800.00 annuel.
 1369

1370 **Financement**

1371 Comme pour toutes nouvelles demandes de crédit, ce nouvel achat sera financé au travers d'un emprunt
 1372 à moins que l'analyse de la situation ponctuelle des liquidités de la commune permette un financement
 1373 direct. Les demandes d'emprunt seront toutefois regroupées.
 1374

1375 **Commentaires et préavis**

1376 Sur la base des informations disponibles et des discussions avec le Conseil communal, la variante soumise
 1377 au vote présente plusieurs avantages : réalisable rapidement, investissement probablement bien moindre
 1378 que l'accès par la route d'Onnens et amélioration du réseau de mobilité douce par la réaffectation du
 1379 chemin des Allys. La Commission financière recommande l'acceptation de cette demande qui répond à
 1380 un besoin prioritaire réalisable à un coût supportable pour les finances communales.
 1381

1382 M. le Président remercie M. Rolle pour son rapport et passe la parole à M. Fabien Mettraux, conseiller
 1383 communal responsable des routes et édilité.

1384 ➤ **M. Fabien Mettraux** remercie la Commission financière pour son rapport. C'est un des projets
 1385 pour lequel j'ai été le plus sollicité depuis la prise de mes fonctions. On a étudié 4 projets: le
 1386 premier était l'accès par la route d'Onnens, non seulement c'était onéreux mais il aurait fallu
 1387 planifier et coordonner avec la mise en séparatif. La mise en valeur de la route d'Onnens Sud avec
 1388 le PAL actuellement bloqué, ont fait que cette réfection n'a pas pu être réalisée dans de brefs
 1389 délais. La deuxième solution c'était de déplacer le canapé forestier vers les Simon où c'est une
 1390 zone 30 km/h, mais c'est plus éloigné de l'école donc moins de temps à disposition pour les
 1391 activités sur place, et comme c'est plus prêt de la zone sportive et festive des Simon, il y a plus de

1392 risques de vandalisme. La troisième solution c'était par la Carrida, c'est-à-dire descendre par le
 1393 chemin de la Palud pour ensuite remonter sur le Bois des Fantômes. Selon les renseignements
 1394 donnés, il ne s'agit pas d'un chemin cadastré mais d'un layon d'exploitation forestière pour le
 1395 débardage du bois et il n'existe pas de fondation sur ce chemin. De plus, le Bois des Fantômes est
 1396 sous protection des eaux, et tout aménagement ou construction n'est pas autorisé; on pourrait
 1397 donc uniquement semer de l'herbe et planter des arbres.

1398 M. le Président remercie M. Mettraux pour ces précisions.

1399 Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

1400 ➤ **Au nom du groupe AveN, M. Robin Pillonel** prend la parole: La mobilité douce est un thème qui
 1401 tient vraiment à coeur au groupe Avenir Neyruz. C'est à ce titre qu'il a étudié très attentivement
 1402 ce projet. La sécurité des enfants est un principe avec lequel il est exclu de tergiverser tant qu'il
 1403 s'agit d'un projet censé et répondant aux besoins du village. C'est bel et bien le cas ici, c'est
 1404 pourquoi Avenir Neyruz soutient ce projet. Ceci d'autant plus que ce nouveau chemin, une fois
 1405 construit, profitera non seulement aux écoliers, mais également à des promeneurs occasionnels,
 1406 des marcheurs aguerris, des gens promenant leur chien et même parfois à des jeunes qui
 1407 rentre raient d'une soirée à Onnens. Pour ces raisons, le groupe Avenir Neyruz vous encourage à
 1408 accepter la demande de crédit d'investissement « Mobilité douce Les Allys et canapé forestier ».

1409 M. le Président remercie M. Pillonel pour son intervention.

1410
 1411 La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale et passe au vote

1412
 1413 **Vote sur la mobilité douce Les Allys et canapé forestier**

1414
 1415 Celles et ceux qui acceptent la mobilité douce Les Allys et canapé forestier lèvent la carte verte, contre
 1416 épreuve avec la carte rouge, abstention avec la carte jaune

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix la mobilité douce Les Allys et canapé forestier

1418
 1419
 1420 **7.8. Investissement : Réfection Rte des Simon, crédit pour pose de tapis de finition**

1421
 1422 Je passe la parole à M. Pierre-Alain Crausaz, membre de la Commission financière pour son préavis.

1423
 1424
 1425 **Préavis de la Commission financière**

1426
 1427 **Objet soumis**
 1428 En 2021, la commune a réalisé des travaux pour la mise en séparatif ainsi que le changement de la
 1429 conduite d'eau potable sur un tronçon de la route des Simon. Les conduites se trouvant malheureusement
 1430 sous la route, de nombreux travaux d'aménagement routiers ont déjà été effectués : création d'un coffre
 1431 de la route, aménagement du trottoir et pose de nouvelles conduites. Pour terminer ce tronçon, il faut un
 1432 crédit supplémentaire de CHF 50'000.00.

1433
 1434

1435 **Aspects financiers**

1436 Investissement de CHF 50'000, charge annuelle CHF 1'750.00, avec un amortissement de CHF 1'250.00
 1437 sur 40 ans à un taux d'intérêt de 1 %, soit CHF 500.00.

1438
 1439 **Financement**

1440 Ce crédit d'investissement sera financé par un emprunt. Toutefois, la situation sera réexaminée dans le
 1441 détail au moment de la dépense selon les liquidités communales.

1442
 1443 **Commentaires et préavis**

1444 La Commission financière recommande l'acceptation de cette demande qui répond à une nécessité dont
 1445 la charge financière est totalement supportable par les finances communales

1446
 1447 M. le Président remercie M. Crausaz pour son rapport et passe la parole à M Fabien Mettraux, conseiller
 1448 communal responsable des routes et édilité.

1449 ➤ **M. Fabien Mettraux** remercie la Commission financière pour son rapport. Cet investissement
 1450 permet de finir ces travaux qui se trouvent sur la route des Simon et de l'emprunter pour la mise
 1451 en séparatif. Suite au reprofilage, 2-3 grilles se trouvent sur la bande de roulement. On va donc
 1452 les mettre en bordure de route pour éviter du bruit et que celles-ci se cassent rapidement. Il y a
 1453 également des regards à mettre à niveau. Quelques modifications sont aussi prévues au niveau
 1454 des bordures à la croisée du Centre sportif des Simon.

1455
 1456 M. le Président remercie M. Mettraux pour ces précisions.

1457
 1458 Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

1459 Ceci n'étant pas le cas, nous passons au vote.

1460
 1461 **Vote sur la réfection Rte des Simon, crédit pour pose de tapis de finition**

1462
 1463 Celles et ceux qui acceptent la réfection Rte des Simon, crédit pour pose de tapis de finition lèvent la carte
 1464 verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune

1465

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix la réfection Rte des Simon, crédit pour pose de tapis de finition

1466
 1467
 1468 **7.9. Investissement : Installations pour personnes à mobilité réduite à la Maison communale**

1469
 1470 M. le Président passe la parole à Mme Catherine Züllig, membre de la Commission financière pour son
 1471 rapport.

1472
 1473 **Mme Setti Genoud se récusé et quitte la salle.**

1474
 1475
 1476
 1477

1478 **Préavis de la Commission financière**

1479
1480 **Objet soumis**
1481 L'accès pour toutes et tous aux infrastructures communales fait partie des priorités de la commune de
1482 Neyruz. En collaboration avec la commission d'accessibilité de l'Etat de Fribourg et une personne externe,
1483 le Conseil communal de Neyruz est en train de mettre en place les solutions les plus adaptées pour
1484 aménager convenablement tous nos bâtiments communaux.

1485 Si la maison communale fait partie du périmètre pris en compte dans l'étude de faisabilité de
1486 l'agrandissement du site scolaire, ce bâtiment est protégé et ne fera pas l'objet d'une modification au
1487 niveau de sa forme, mais éventuellement au niveau de son utilisation. C'est pourquoi, le Conseil
1488 communal propose d'équiper convenablement la maison communale dès à présent avec :

- 1489
- 1490 • un monte-escalier à l'intérieur du bâtiment, du rez-de-chaussée au 1er étage
 - 1491 • une main courante le long du chemin entre le parking et l'entrée du bâtiment pour faciliter l'accès
1492 au bâtiment.
 - 1493 • la désignation d'une place de parc pour personne à mobilité réduite devant le bâtiment afin accéder
1494 directement au bâtiment.

1495 **Aspects financiers**

1496 Investissement : CHF 25'000.00 avec des charges annuelles de CHF 1'500.00 se décomposant en un
1497 amortissement annuel calculé sur 20 ans à CHF 1'250.00 et un intérêt à 1% s'élevant CHF 250.00 par
1498 année.

1499 **Financement**

1500 Comme pour toute nouvelle demande de crédit, ce nouvel investissement sera financé au travers d'un
1501 emprunt. Toutefois, la situation sera réexaminée dans le détail au moment de la dépense selon les
1502 liquidités communales.

1503 **Commentaires et préavis**

1504 L'accès des personnes à mobilité réduite aux infrastructures communales devant être au cœur de nos
1505 préoccupations, il s'agit de mettre en œuvre toutes les adaptations nécessaires pour y parvenir. La
1506 Commission financière recommande sans réserve l'acceptation de cette demande dont la charge
1507 financière est supportable pour les finances communales.

1508
1509 M. le Président remercie Mme Züllig pour son rapport passe la parole à Mme Maryline Dafflon, conseillère
1510 communale responsable des bâtiments.

- 1511
- 1512 ➤ **Mme Maryline Dafflon** remercie Mme Züllig et la Commission financière pour ce préavis
1513 favorable. Effectivement, c'est une des priorités pour la commune de Neyruz d'avoir un bon accès
1514 pour les personnes à mobilité réduite dans tous nos bâtiments communaux. Il s'agit d'un monte-
1515 escalier, d'une barrière et d'une désignation de la place de parc. Ce sont les meilleures possibilités
1516 que l'on a trouvé dans ce bâtiment qui est effectivement protégé. Cela concerne un budget
1517 d'investissement à hauteur de CHF 25'000.00 que le Conseil communal vous propose
1518 d'approuver.

1519 M. le Président remercie Mme Maryline Dafflon pour ces informations.

1520
1521 Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

- 1522
- 1523 ➤ **M. Pacifique Gendre, groupe AveN:** Le groupe Avenir Neyruz a pris connaissance du contenu du
1524 message n°14. La Maison communale est un lieu important de la politique villageoise, et
1525 l'intégration de tous les Neyruziens est un point clé de notre programme. Cet aménagement

1526 représente un pas dans la bonne direction. Nous saluons également les démarches entreprises
 1527 par la commune quant aux bâtiments du centre sportif des Simon et de l'Aigle Noir, mais
 1528 n'oublions pas que l'accessibilité est un travail à réaliser de manière continue et proactive. C'est
 1529 pourquoi nous continuerons à soutenir cette cause sur le long terme pour rendre notre village le
 1530 plus accessible possible aux citoyens à mobilité réduite. Pour toutes ces raisons, le groupe Avenir
 1531 Neyruz soutient la demande de crédit et le financement de cette installation.
 1532 M. le Président remercie M. Gendre pour son intervention.

1533
 1534 La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.
 1535

Vote sur l'installations pour personnes à mobilité réduite à la Maison communale

1536
 1537
 1538 Celles et ceux qui acceptent les installations pour personnes à mobilité réduite à la Maison communale
 1539 lèvent la carte verte, contre épreuve avec la carte rouge, abstention avec la carte jaune.
 1540

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte par 46 Oui, et 1 récusation les installations pour personnes à mobilité réduite à la Maison communale

1541
 1542 **Mme Setti Genoud réintègre la salle.**
 1543

1544
 1545 **7.10. Investissement : Révision générale du Plan d'Aménagement Local (PAL), appui et suivi à**
 1546 **l'approbation des plans**

1547
 1548 Je passe la parole à M. Béat Galley, membre de la Commission financière pour son rapport.
 1549

Préavis de la Commission financière

1550
 1551
 1552 **Objet soumis**

1553 Le dernier PAL déposé par la Commune de Neyruz en 2017 est actuellement examiné sous l'angle du Plan
 1554 Directeur Cantonal (PDCant). Ce nouveau plan directeur, beaucoup plus exigeant que l'ancien nécessite
 1555 de multiples adaptations, dont certaines majeures, afin que ce plan puisse être validé et accepté par les
 1556 autorités. Ce crédit va servir à faire aboutir notre révision du PAL et par conséquent, nos autorités vont
 1557 devoir retravailler les divergences relevées par la DAEC en y apportant les arguments permettant de
 1558 finaliser cette révision générale. De plus, certains secteurs pour lesquels une nouvelle orientation
 1559 urbanistique devra être définie devront également être réévalués (zone d'intérêt général Les Simon).
 1560

1561 **Aspects financiers**

1562 Investissement de CHF 150'000.00 avec une charge annuelle de CHF 16'500.00 se décomposant en un
 1563 amortissement sur 10 ans de CHF 15'000.00 avec un intérêt de 1% de CHF 1'500.00.
 1564
 1565

1566 **Financement**

1567 Comme pour toutes nouvelles demandes de crédit, ce nouvel achat sera financé au travers d'un emprunt
1568 à moins que l'analyse de la situation ponctuelle des liquidités de la commune permette un financement
1569 direct. Les demandes d'emprunt seront toutefois regroupées.

1570
1571 **Commentaires et préavis**

1572 Sur la base des informations disponibles, le crédit sollicité pour la révision générale du Plan
1573 d'aménagement local (PAL) fait totalement sens du point de vue opérationnel, la Commission financière
1574 recommande l'acceptation de cette demande.

1575 Cependant, nous émettons des réserves sur l'estimation du montant de CHF 150'000.00. En effet, les
1576 différents montants estimés dépendront fortement du nombre d'oppositions et de recours éventuels à
1577 traiter. La Commission financière ne peut pas objectivement en définir le montant.

1578 Ce crédit vient se greffer au précédent crédit pour le secteur Le Sécheron qui avait déjà été voté.

1579 Enfin, pour ce qui est des deux autres PAD (Centre Village et le Carro), un nouveau crédit devra être
1580 sollicité par un nouveau message courant l'année prochaine ou lors du budget 2023.

1581 M. le Président remercie M. Galley pour son rapport et passe la parole à M. Axel de Montmollin, conseiller
1582 communal responsable des affaires territoriales.

1583 ➤ **M. Axel de Montmollin** remercie la Commission financière pour son rapport. Il faut mettre tous
1584 ces aspects du PAL en lien avec les explications précédemment décrites par M. le Syndic. Ceux-ci
1585 concernent aussi la gare et le délai pour rendre les éléments liés au PAL conformes. Comme il
1586 vous a été dit, les modifications de mises en conformité avec le nouveau droit cantonal sont
1587 importantes. L'encadrement des travaux de la commune se fait par des urbanistes, des juristes,
1588 d'autres spécialistes, architectes, etc; c'est une véritable nécessité pour la commune et les
1589 citoyens d'avoir cette mise en conformité et d'avoir cet appui extérieur. Je relève que les bureaux
1590 mandatés avec lesquels nous travaillons et qui nous appuient dans le cadre du droit d'être
1591 entendu nous donnent satisfaction; ils travaillent de manière dynamique et qualitative. Par
1592 contre, les coûts sont relativement chers. Nous pouvons dès lors accepter la remarque de la
1593 Commission financière disant que le spectre de CHF 150'000.00 est assez aléatoire. Le Conseil
1594 communal a essayé d'élaborer le budget le plus réaliste possible. Evidemment, si requis, parce
1595 que les procédures sont plus compliquées entre autre sur les aspects juridiques, nous serons
1596 obligés de revenir vers vous. M. de Montmollin remercie la Commission financière de cette
1597 remarque. Les remarques sont acceptées et nous les considérerons. Au nom du Conseil, M. de
1598 Montmollin invite le Conseil général à accepter cet investissement.

1599 M. le Président remercie M. Axel de Montmollin de ces informations et ouvre la discussion.

1600
1601 Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

1602 La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion générale et passe au vote.

1603
1604 **Vote sur la révision générale du Plan d'Aménagement Local (PAL), appui et suivi à l'approbation des**
1605 **plans**

1606
1607 Celles et ceux qui acceptent la révision générale du Plan d'aménagement Local (PAL, appui et suivi à
1608 l'approbation des plans lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune
1609

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix la révision générale du Plan d'Aménagement Local (PAL), appui et suivi à l'approbation des plans

1610 **7.11. Investissement : Secteur des Simon, protection contre les crues et eau d'arrosage**

1611
1612 Je passe la parole à M. Sprumont, membre de la Commission financière pour son rapport.
1613

1614 **Préavis de la Commission financière**

1615
1616 **Objet soumis**

1617 Les épisodes de très fortes précipitations de juin et juillet 2021 ont provoqué d'importants dégâts dans le
1618 secteur des Simon avec les inondations des terrains de football, des courts de tennis, entièrement
1619 détruits, et de la route de La Bahise.

1620 Afin de se protéger à l'avenir de ces crues et de mettre à niveau le système d'arrosage des installations
1621 sportives du secteur, deux crédits, l'un de CHF 120'000.00 pour la réalisation de collecteurs et le second
1622 de CHF 60'000.00 pour l'alimentation et l'équipement du réservoir d'arrosage, sont demandés.

1623
1624 **Aspects financiers**

	Protection	Arrosage	Total
1625 Investissements :	CHF 120'000.00	CHF 60'000.00	CHF 180'000.00
1626 Charge annuelle :	CHF 2'700.00	CHF 1'350.00	CHF 4'050.00
1628			
1629 Amortissement (80 ans) :	CHF 1'500.00	CHF 750.00	CHF 2'250.00
1630 Intérêt (1%) :	CHF 1'200.00	CHF 600.00	CHF 1'800.00

1631
1632 **Financement**

1633 Comme pour toutes nouvelles demandes de crédit, ces nouveaux investissements seront financés au
1634 travers d'un emprunt à moins que l'analyse de la situation ponctuelle des liquidités de la commune
1635 permette un financement direct. Les demandes d'emprunt seront toutefois regroupées.

1636
1637 **Commentaires et préavis**

1638 Au vu des dégâts occasionnés dans un secteur important pour la vie associative et sociale de la Commune,
1639 et de la cohérence des travaux envisagés pour éviter que cela ne se reproduise, tout en améliorant les
1640 infrastructures des Simon, la Commission financière estime que ces investissements sont justifiés.

1641 Ainsi, ces investissements étant supportables pour les finances communales, la Commission financière
1642 recommande sans réserve l'acceptation de ces demandes de crédit.

1643
1644 M. le Président remercie M. Sprumont pour son rapport et passe la parole à M. Jean-Marc Sallin, conseiller
1645 communal responsable des eaux et routes cantonales.

1646 ➤ **M. Jean-Marc Sallin** remercie la Commission financière pour son préavis positif. La cause des
1647 problèmes étant documentée dans le message, mon intervention va se limiter à vous préciser les
1648 mesures envisagées, bien qu'à ce stade, elles ne soient pas complètement détaillées.

1649 Protection contre les crues: un contrôle par caméra permettra de vérifier l'état des collecteurs et
1650 les curer au besoin, surtout en ce qui concerne les collecteurs principaux de drainage qui ont été
1651 faits dans les années 1940, lors de la dernière guerre.

1652 Réalisation d'un caniveau: ce caniveau se situe sur la place entre les courts de tennis et le
1653 bâtiment des Simon, il devra collecter les eaux de surface Est-Ouest en suivant l'ancien lit du
1654 ruisseau « Lienar ». Il s'agira probablement d'un caniveau préfabriqué en béton rectangulaire qui
1655 devra absorber un débit de l'ordre de 1 m³/seconde pour ces épisodes de crues. Ensuite, pour le

1656 franchissement de la route de la Bahise, un collecteur voire un passage à gué sera mis en place
 1657 avec éventuellement un caillebotis.
 1658 Concernant le chemin vicinal qui va en direction de la route des Simon vers les terrains de football
 1659 de Cottens, il s'agira de poser un collecteur d'eau claire qui permettra d'évacuer le bassin de
 1660 rétention naturelle qui restera mais qu'on aimerait pouvoir vidanger après utilisation. Les divers,
 1661 imprévus et honoraires représentent donc le montant de CHF 120'000.00 pour la question de la
 1662 protection contre les crues.
 1663 Eau d'arrosage : l'alimentation en eau du réservoir d'arrosage existant comprend l'installation
 1664 d'une pompe immergée qui sera installée dans un tube de forage existant qui avait été réalisée
 1665 durant la campagne de recherche d'eau en 2020 en lisière de la forêt. La pose d'une conduite PE
 1666 conduira cette eau jusqu'au réservoir existant. La pompe de forage sera commandée par un
 1667 dispositif de flotteur dans le réservoir existant.
 1668 Pompe du réservoir proprement dit : cette pompe existante posée en 1996 a du être changée du
 1669 fait de sa pression insuffisante avec le système d'arrosage par buse automatique. Le Tennis-Club
 1670 a fait l'avance de frais comme pour le raccordement électrique. Idéalement, il s'agira encore de
 1671 remplacer la conduite sanitaire entre le réservoir et le chaudron de mise en pression afin d'avoir
 1672 une pression optimale, ce qui représente une augmentation d'1/4 de pouce du diamètre du tuyau.
 1673 Le prix de la pompe s'élève à CHF 8'100.00, l'électrification à CHF 1'500.00 et la question du
 1674 sanitaire à CHF 3'400.00. Ensuite, il y a Divers et imprévus, les honoraires et la TVA, représentant
 1675 le montant de CHF 60'000.00.
 1676 M. le Président remercie à M. Jean-Marc Sallin pour ces explications.

1677
 1678 La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion générale et passe au vote.
 1679

1680 **Vote sur le Secteur des Simon, protection contre les crues et eau d'arrosage**

1681
 1682 Celles et ceux qui acceptent l'investissement Secteur des Simon, protection contre les crues et eau
 1683 d'arrosage lèvent la carte verte, contre épreuve avec la carte rouge, abstention avec la carte jaune
 1684

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix l'investissement Secteur des Simon, protection contre les crues et eau d'arrosage

1685
 1686
 1687 **7.12. Vote final du budget communal de résultats et des investissements**

1688
 1689 Suite à l'amendement qui a été accepté par notre assemblée, le budget communal de résultats qui vous
 1690 est soumis dégage un excédent de charges de CHF 129'810.00
 1691

1692 **Vote final**

1693
 1694 **Budget communal de résultats :**

1695
 1696 Celles et ceux qui acceptent le budget communal de résultats lèvent la carte verte, contre épreuve avec
 1697 la carte rouge, abstention avec la carte jaune.
 1698
 1699

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix , le nouveau budget communal de résultats en tenant compte de l'amendement

1700
 1701 **Vote final**
 1702
 1703 Les investissements proposés par le Conseil communal ayant tous été acceptés, je soumetts au vote le
 1704 budget communal des investissements qui vous a été présenté, dégageant un excédent de charges de
 1705 CH 6'397'960.00.
 1706
 1707 Celles et ceux qui acceptent le budget communal des investissements lèvent la carte verte, contre
 1708 épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.
 1709

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix le budget communal des investissements

1710
 1711
 1712 **8 Proposition de M. Yann Pillonel : « Plan de relance de la vie villageoise » - décision de**
 1713 **transmission au Conseil communal**

1714
 1715 Le Bureau du Conseil général a déclaré recevable quant à sa qualification formelle la proposition de
 1716 M. Yann Pillonel. Le Bureau a par conséquent émis un préavis favorable pour la transmission de la
 1717 proposition au Conseil communal.
 1718 Je passe maintenant la parole à l'auteur de la proposition.
 1719 ➤ **M. Yann Pillonel, groupe AveN**, présente sa proposition :
 1720 Le constat est alarmant. Les sociétés peinent à recruter des nouveaux membres. Moins de
 1721 membres c'est moins d'activités organisées. Moins d'activités organisées, c'est moins de
 1722 manifestations publiques, moins de manifestations publiques c'est moins d'espace pour que la
 1723 cohésion sociale s'établisse. Vous l'aurez compris, il y a urgence et nous devons AGIR.
 1724 Cette proposition vise à mandater le Conseil communal d'établir des mesures afin de revitaliser
 1725 la vie villageoise.
 1726 Étant parfaitement conscient de la nécessité d'être pragmatique, particulièrement en ce début
 1727 de législature, je préconise des mesures peu coûteuses, rapides, et concrètes.
 1728 Peu coûteuses : car les priorités en matière d'investissement sont définies et notre marge de
 1729 manœuvre est limitée.
 1730 Rapides : car plus on attend, plus il sera difficile d'inverser la tendance, surtout si les mesures
 1731 sanitaires perdurent.
 1732 Concrètes : car par le passé, plusieurs fois on a prétendu vouloir faire quelque chose sur ce plan-
 1733 là mais au final rien n'a été entrepris.
 1734 Je vois deux avantages majeurs à mettre sur papier un tel plan. Le premier, c'est bien évidemment
 1735 le fait de garder une vie culturelle et associative riche, le deuxième, c'est l'intégration des
 1736 nouveaux arrivants à Neyruz.
 1737 Je fais entièrement confiance à la Conseillère communale, ainsi qu'à la Commission des affaires
 1738 culturelles, sportives et de loisirs (CSL). Par ce projet, je souhaitais donner une impulsion. Et je

1739 vous encourage, chers Collègues, Conseillères et Conseillers généraux, par votre vote à montrer
1740 notre soutien aux sociétés locales, à l'intergénérationnel et à la vie villageoise.

1741 M. le Président remercie M. Pillonel pour son intervention ; il ouvre la discussion générale sur
1742 cette proposition déposée et sur la décision de transmission au Conseil communal.
1743

1744 Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

1745 ➤ **M. Frédéric Pythoud, groupe ecAS**, soutient l'initiative de revitaliser les sociétés du village car
1746 c'est un élément très important du tissu social de notre village. Ceci dit, j'ai l'impression que la
1747 proposition formulée en tant que telle, est d'une part couverte par la mission de la Commission
1748 des affaires culturelles, sportives et de loisirs, et d'autre part, j'estime que le Conseil communal
1749 n'a pas pour mission forcément de s'engager personnellement dans la relance mais plutôt de
1750 créer des conditions-cadres pour cette relance, ce qu'il a déjà fait comme le montrent les
1751 investissements qui ont été proposés.

1752 M. le Président remercie M. Pythoud de son information.

1753 **M. Yann Pillonel, groupe AveN**, répond à M. Pythoud concernant son intervention. Effectivement,
1754 il est convenu dans les attributions de la Commission susmentionnée d'intervenir à ce niveau-là.
1755 Il souhaite donner une impulsion supplémentaire concernant le projet qui avait été soumis lors
1756 de la précédente séance du Conseil général. Le fait de soutenir les sociétés locales se trouve, sauf
1757 erreur, en 3ème position dans le dicastère des sociétés. Sa proposition est surtout destinée à
1758 prioriser ces sociétés en présentant un projet concret maintenant.

1759 M. le Président remercie M. Pillonel pour sa remarque
1760

1761 La parole n'étant plus demandée, M. le Président suggère de passer au vote.
1762

1763 Celles et ceux qui acceptent la transmission au Conseil communal de la proposition déposée par M. Yann
1764 Pillonel «Plan de relance de la vie villageoise», lèvent la carte verte, contre épreuve avec la carte rouge et
1765 abstention avec la carte jaune.
1766

Au vote, le Conseil général accepte par 36 Oui, 3 Non et 8 Abstentions, la transmission au Conseil communal de la proposition déposée par M. Yann Pillonel « Plan de relance de la vie villageoise »

1767
1768
1769 **9. DIVERS**
1770
1771 Avant de débiter les Divers du Conseil général, dans la mesure du possible et afin de faciliter le bon
1772 déroulement de cette séance, le Bureau du Conseil général avait émis dans sa convocation le souhait que
1773 les chefs de groupes et les Conseillers généraux désirant aborder un point dans les Divers les
1774 communiquent à l'avance. Il ne s'agissait-là naturellement que d'un souhait du Bureau pour faciliter
1775 l'organisation de cette séance du Conseil général, et l'objectif n'est bien entendu en aucun cas de limiter
1776 les droits d'intervention des parlementaires. Ainsi, même si elles n'ont pas été préalablement
1777 communiquées au Bureau du Conseil général, toute question ou interpellation est possible de la part d'un
1778 parlementaire.

1779 Je vous rappelle que le Conseil communal répondra aux questions de suite ou lors de la prochaine séance.
1780 S'il y a lieu de donner suite à une proposition, elle sera transmise au Conseil communal qui se déterminera
1781 à son sujet et la soumettra au Conseil général, pour décision, dans le délai d'une année.

1782 Pour la suite des Divers, je prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit en premier lieu les
1783 propositions, puis les questions et les éventuelles remarques.

1784

1785 **PROPOSITIONS**

1786 Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite transmettre une proposition ?

1787

1788 La parole est donnée à **M. Martin Renevey, groupe Indépendants**, qui nous a fait part d'une proposition :

1789

1790 Proposition des élus de la liste « Indépendants »

1791 Par la présente intervention, nous demandons au Conseil communal d'entreprendre les démarches
1792 auprès des Services compétents visant à limiter la vitesse à 30 km/h sur la route cantonale, entre le
1793 giratoire de La Chaumière et celui de la sortie du village en direction de Cottens.

1794 Les raisons qui nous incitent à faire cette proposition sont les suivantes :

1795

1. La sécurité des enfants sur le chemin de l'école.

1796 Plusieurs secteurs du trottoir situé entre les 2 giratoires cités sont très étroits, longés qu'ils sont par des
1797 bâtiments, des barrières et autres ouvrages privés ou publics. La densité du trafic routier est très élevée
1798 aux heures où plusieurs dizaines d'écoliers cheminent sur le trottoir.

1799

2. La qualité de vie des bordiers de la route cantonale.

1800 Je cite ici les paroles d'habitants résidants sur le secteur en question : « Le bruit généré par le trafic routier
1801 est devenu insupportable. En été, période où nous aimerions beaucoup vivre à l'extérieur, nous partons
1802 à la recherche d'un endroit tranquille pour nous ressourcer loin de ces nuisances infernales ».

1803 La sécurité des écoliers et la qualité de vie des habitants de Neyruz nous tiennent à cœur. Une limitation
1804 de vitesse à 30 km/h améliore ces 2 éléments. Elle ne coûte pas cher et elle peut être mise en place
1805 facilement une fois le feu vert des services compétents obtenu.

1806

Jean-Pierre Häni et Martin Renevey

1807

1808 M. le Président remercie M. Renevey pour sa proposition et prend acte de son dépôt. Cette proposition
1809 sera examinée par le Bureau et portée à l'ordre du jour du prochain Conseil général.

1810

1811 Y a-t-il d'autres propositions ?

1812

1813 La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion sur ce sujet et passe aux questions.

1814

1815 **QUESTIONS**

1816

1817 Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel a une question à formuler?

1818 ➤ **Mme Valérie Michel Dousse, groupe AdN**, aimerait savoir ce que deviennent les forages ayant
1819 été effectués en son temps par manque d'eau dans le secteur des Simon.

1820 **M. Jean-Marc Sallin** lui répond qu'effectivement une campagne d'eau avait été investiguée en
1821 2019-2020 dirigée par M. Mandia. Lorsqu'il a pris ses fonctions, la première chose que M. Sallin a
1822 demandé était un rapport final qu'il a reçu dernièrement. Il existe un potentiel relativement
1823 intéressant aux Simon. Parallèlement, une étude avait été faite dans le secteur de la Râpe ; à cet
1824 endroit, 3 forages avaient été effectués dans les années 1989 avec le bureau Geolina. Lors du 1^{er}
1825 forage, des débits importants ont été confortés de l'ordre de 160 l/min. Par contre aux Simon, il
1826 existe plusieurs forages représentant un total de 250 litres d'eau mais qui se répartissent sur 9
1827 forages. Si on devait poursuivre dans la recherche d'eau, M. Sallin privilégierait le secteur de la
1828 Râpe, ce d'autant plus qu'on est tout près de la station de pompage existante et celle-ci pourrait
1829 être renforcée pour ces débits supplémentaires.

1830 M. le Président remercie M. Sallin de ces explications et demande à Mme Michel Dousse si elle
1831 est satisfaite de cette réponse. Elle l'affirme.

1832 ➤ **M. François Rossier, groupe GSO**, signale que dans le dernier PV, accepté en début de séance,
1833 cette phrase a retenu son attention: « Les appartements protégés seront évalués dans le concept
1834 Senior+ ». Pourtant, aucun investissement ne figure dans la planification financière communale
1835 2022-2026 qui nous a été présentée.

1836 Surprenant, car le Groupe Socialiste et Ouverture, comme d'autres groupes, ont en effet mis cette
1837 thématique dans leur programme de législature.

1838 Les seniors du village ont déjà été ignorés lors de la dernière législature et le Conseil communal a
1839 rappelé que la période était propice aux investissements.

1840 Quels donc les projets d'appartements protégés que le Conseil communal, respectivement
1841 la Commission d'entraide intergénérationnelle, entend développer dans les prochains mois?

1842 **Mme Murielle Roos Bovey** prend acte de sa question et lui répond que la Commission d'entraide
1843 intergénérationnelle est en train de se pencher sur l'établissement d'un concept Senior+ dont
1844 l'étude d'appartements protégés. Ce concept sera prochainement soumis au Conseil communal
1845 afin que la réalisation de ces appartements protégés se concrétise dans un proche avenir.

1846 M. le Président remercie Mme Roos Bovey de ces explications et demande à M. Rossier s'il est
1847 satisfait de cette réponse. Il l'affirme.

1848
1849 La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer aux remarques
1850 et commentaires.

1851

1852 REMARQUES - COMMENTAIRES

1853 Est-ce qu'un membre du Conseil général souhaite faire une remarque ou un commentaire ?

1854 ➤ **Mme Setti Genoud, groupe GSO**, tient à remercier le Conseil communal pour leur prise de
1855 conscience concernant les accessibilités aux bâtiments communaux pour les personnes à mobilité
1856 réduite ainsi qu'à leur réactivité et leur concrétisation de ce genre de projet.

1857 ➤ **M. le Syndic** souhaite adresser, au nom du Conseil communal, plusieurs remerciements, suite à
1858 cette séance « marathon » de ce soir et suite à toutes vos décisions :

1859 • A la Commission financière pour l'excellente collaboration lors des réunions sur la
1860 planification financière, les budgets et les crédits d'investissements ainsi que pour toutes ses
1861 questions pertinentes et les échanges qui ont suivi.

1862 • Au Bureau du Conseil général pour l'excellent état d'esprit de coordination et de collaboration
1863 qui règne avec le Conseil communal. Merci aussi pour l'envoi, pour analyse et détermination,
1864 du projet de règlement du Conseil général. Merci et bravo à vous, Bureau du Conseil général,
1865 pour tout le travail accompli depuis le début de vos activités au sein du Conseil général.

1866 • J'adresse également un immense merci aux membres de toutes les Commissions communales
1867 ainsi qu'au personnel communal pour le travail réalisé durant cette année 2021 qui était
1868 extrêmement très chargée. Un merci particulier aussi à tous mes collègues du Conseil
1869 communal pour leur immense travail.

1870 • Enfin, à vous, chers membres du Conseil général, je vous remercie également très
1871 sincèrement pour la confiance témoignée au Conseil communal, pour toutes vos décisions,
1872 propositions et suggestions ainsi que pour votre engagement pour Neyruz.

1873 • Au nom du Conseil communal, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et une
1874 heureuse année 2022. Prenez soin de vous et profitez de vos familles durant cette petite
1875 pause de fin d'année bien méritée.

1876 ➤ **Mme Maryline Dafflon** signale qu'au fond de la salle, il y a de jolies maquettes réalisées par les
1877 élèves de 5H, 6H, 7H et 8H qui ont pour thème « école idéale ». Ce sont des ateliers qui se sont
1878 déroulés dans le cadre du projet pilote financé par l'Etat de Fribourg, Bio-Eco, au sujet de
1879 l'adaptation climatique dans les écoles. Ces deux ateliers ont eu lieu le 13.12.2021 dans cette
1880 salle. Les enseignants ainsi que la Direction de l'école ont été impliqués. Le responsable de la
1881 formation, M. Jean-Daniel Roth et moi-même aussi. Elle invite les personnes présentes à regarder
1882 ces maquettes qui seront exposées jusqu'au début janvier. Le but de ces maquettes est que les
1883 bonnes idées soient intégrées dans le cahier des charges pour l'organisation du concours qui aura
1884 lieu au printemps 2022.

1885
1886 M. le Président demande à toutes les personnes intervenues durant cette séance, soit au niveau du
1887 Conseil général, soit au niveau du Conseil communal, de transmettre leurs textes par courriel à
1888 bureau cg@neyruz.ch.

1889
1890 Enfin, avant de terminer cette séance, M. le Président souhaite, personnellement et au nom du Bureau,
1891 transmettre ses vifs remerciements au Conseil communal. Comme l'a dit M. Syndic, nous avons eu une
1892 séance « marathon » mais qui était ambitieuse ; il n'y aura donc pas de séance de relevée demain et ceci
1893 en grande partie grâce au travail effectué par le Conseil communal. Les messages ont été délivrés d'une
1894 manière claire, précise et avec de l'avance sur le programme qui avait été établi, ce qui a facilité le travail
1895 du Conseil général.

1896
1897 Il est 23h25 et M. le Président lève la séance du Conseil général du 14 décembre 2021. Il remercie les
1898 personnes présentes de leur attention et leur souhaite une belle fin de soirée.

1899
1900
1901
1902
1903

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

1904 Le Président du Bureau du Conseil général :

La secrétaire :

1905
1906
1907
1908
1909
1910
1911

Laurent Chatagny

Sylviane Gumy